



Université Senghor

Université internationale de langue française
au service du développement africain

Opérateur direct de la Francophonie

Analyse de la contribution du Bureau Sous Régional Afrique de l'Ouest de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique au processus d'intégration régionale des États de la zone CEDEAO

présenté par

COULIBALY Soro Kagnery Mohamed

Dimitri SANGA, PhD Directeur de Mémoire

Directeur du Bureau Sous Régional Afrique de l'Ouest de
la Commission Economique des Nations Unies pour
l'Afrique (CEA/BSR-AO)

pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

Département **Administration – Gestion**

Spécialité **Gouvernance & Management Public**

le 07 avril 2017

Devant le jury composé de :

Dr Alioune DRAME Président

Directeur du Département Administration – Gestion
Université Senghor (Alexandrie – Égypte)

Professeur Shérif DELAWARE Examineur

Académie Arabe des Sciences, Technologies et
Transports Maritimes (Alexandrie – Égypte)

Dr Flavien TCHAPGA Examineur

Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
(France)

Épigraphe

« La Commission Economique pour l'Afrique travaille pour façonner les perspectives de transformation et de croissance de l'Afrique en promouvant la prospérité au niveau régional et sous-régional.

Notre première priorité est la promotion de politiques et de programmes qui renforcent le processus de coopération et d'intégration économique, en application du Traité d'Abuja instituant la Communauté Economique Africaine et de l'Acte constitutif de l'Union africaine et, il va sans dire, de l'Agenda 2063. »

Abdalla HAMDOK
Ex Secrétaire Exécutif par intérim
de la Commission Economique pour l'Afrique(CEA),
Avant-Propos du Rapport 2016 sur l'Indice de l'Intégration Régionale en Afrique
(CUA, BAD et CEA, 2016)

Remerciements

Nous remercions sincèrement le personnel de l'Université Senghor, et singulièrement Madame Danièle BORDELEAU et Monsieur Alioune DRAME, respectivement ancien et nouveau Directeur du Département Administration – Gestion pour le soin apporté au choix de Professeurs de qualité.

Nous aimerions exprimer notre profonde reconnaissance au Dr Dimitri SANGA, Directeur du Bureau Sous Régionale de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA/BSR-AO) qui, en plus d'avoir accepté de nous recevoir comme stagiaire a accepté d'encadrer ce travail en dépit de son calendrier chargé.

Grand merci à tout le personnel de la CEA/BSR-AO pour l'accueil qui fût des plus chaleureux. Mais aussi pour leurs disponibilités, conseils et suggestions qui nous ont permis d'améliorer la qualité de notre document.

Enfin, nos remerciements à la grande famille senghorienne de la XV^e Promotion et particulièrement à la communauté ivoirienne pour l'enrichissement mutuel.

À toutes les personnes qui n'ont pu être nommément citées et qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail, soyez en infiniment remerciées !

Dédicace

*À mon Père,
qui a gagné toutes les batailles du monde sauf une,
celle de l'Immortalité !
À ma famille, mes proches et ami(e)s !*

Résumé

La Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) fut créée le 29 avril 1958 pour répondre aux revendications d'aide au développement économique et social formulées à la fin des années 1950 des pays pauvres d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie, nouvellement décolonisés. Afin de mener à bien sa mission, la CEA va ouvrir cinq (5) bureaux sous régionaux qui tiennent compte du découpage de l'Afrique en cinq (5) zones. Le but assigné à cette Commission est de promouvoir le développement économique et social des États africains, d'encourager l'intégration régionale et promouvoir la coopération internationale au service de l'Afrique. L'intégration régionale connaît un renouveau dans le monde depuis le milieu des années 90. Ce renouveau concerne aussi les pays d'Afrique de l'Ouest. Ce regain d'intérêt pose bien sûr la question de son influence sur les économies des pays concernés. En dépit des progrès réalisés dans la zone CEDEAO dans le domaine de l' « intégration régionale et commerce », les résultats demeurent mitigés et décevant. Et ce malgré les efforts du Bureau Sous Régional Afrique de l'Ouest de la CEA. Une analyse de la contribution de la CEA/BSR-AO à travers les composantes principales de son programme d'activité suggère des recommandations afin d'améliorer le processus d'intégration. Ces recommandations portent sur le renforcement de son mandat, la discipline communautaire des États membres, des recherches approfondies dans le domaine de « *l'intégration informelle* », la vulgarisation de ses nombreuses publications et un classement global de tous les États africains par l'Indice d'Intégration Régionale en Afrique (IIRA).

Mots-clefs

Intégration régionale – zone de libre-échange – union douanière – union économique – développement durable

Abstract

The United Nations Economic Commission for Africa (UNECA) was established on 29 April 1958 to respond to the demands for economic and social development made in the late 1950s by poor countries in Africa, the Middle East and Asia, newly decolonized. In order to carry out its mission, ECA will open five (5) sub-regional offices that take into account the division of Africa into five (5) zones. The purpose of the Commission is to promote the economic and social development of African States, promote regional integration and promote international cooperation for Africa. Regional integration has undergone renewal in the world since the mid-1990s. This renewal also concerns the countries of West Africa. This renewed interest, of course, raises the question of its influence on the economies of the countries concerned. Despite the progress made in the ECOWAS area in the area of "regional integration and trade", the results remain mixed and disappointing. This is despite the efforts of the ECA Sub-Regional Office for West Africa. An analysis of the contribution of ECA/SRO-WA through the main components of its program of activities suggests recommendations to improve the integration process. These recommendations relate to the strengthening of its mandate, the Community discipline of the Member States, in-depth research in the field of "informal integration", the popularization of its many publications and a global ranking of all African States by the Index Regional Integration in Africa (IRIA).

Key-words

Regional integration – free trade area – customs union – economic union – sustainable development

Liste des acronymes et abréviations utilisés

-	ACMAD	Centre africain des applications météorologiques pour le développement
-	AEC	Communauté économique africaine
-	AfrIPANet	Réseau de l'agence africaine de promotion des investissements
-	AMAO	Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest
-	ANAD	Accord de non-agression et d'assistance en matière de défense
-	APE	Accord de partenariat économique
-	ARAA	Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation
-	ARIA	Rapport sur l'État de l'Intégration régionale en Afrique
-	BAD	Banque Africaine de Développement
-	BRVM	Bourse régionale des valeurs mobilières
-	CCEM	Comité des chefs d'état-major de la CEDEAO
-	CEA / BSR-AO	Commission économique pour l'Afrique / Bureau Sous Régional Afrique de l'Ouest
-	CEAO	Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest
-	CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
-	CEE	Communauté Economique Européenne
-	CER	Communauté économique régionale
-	CILSS	Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
-	CIMA	Conférence Interafricaine des marches d'assurances
-	CMCAO	Conseil pour l'intégration des marches des capitaux ouest-africains
-	COMESA	Marché commun pour l'Afrique orientale et australe
-	CUA	Commission de l'Union africaine
-	EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est
-	ECOMOF	Forum des ressources minérales et du pétrole de la CEDEAO
-	ECONEC	Réseau des organes de gestion d'élections de la CEDEAO
-	ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
-	ECOWAP	Politique agricole de la CEDEAO
-	ECOWIC	Code d'investissement de la CEDEAO
-	ECOWIP	Politique d'investissement de la CEDEAO
-	GSE	Bourse des valeurs du Ghana
-	IAO	Institut de l'Afrique de l'Ouest
-	IIRA	Indice d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest
-	IMAO	Institut monétaire de l'Afrique de l'Ouest
-	MRU	Union du fleuve Mano
-	NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
-	ONU	Organisation des Nations Unies

Sommaire

INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
i. Introduction	2
ii. Problématique.....	2
iii. Méthodologie	5
Chapitre 1 : Cadre conceptuel et théorique de l'intégration	8
1.1 Définition de l'intégration.....	8
1.2 Les différentes conceptions de l'intégration régionale	9
1.3 Les différentes étapes de l'intégration régionale.....	12
1.4 Les fondements de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest	14
Chapitre 2 : Analyse des progrès réalisés dans le domaine de l'intégration régionale et des défis posés aux États de la CEDEAO	20
2.1 Les progrès réalisés vers l'intégration régionale	20
2.2 Limites et défis de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest.....	25
Chapitre 3 : Analyse des activités de la CEA/BSR-AO en faveur de l'intégration régionale.....	31
3.2 Analyse des composantes du programme de travail de la CEA/BSR-AO.....	34
2.3 L'indice d'Intégration Régionale en Afrique : analyse d'un outil de gouvernance au service de la CEA/BSR-AO.....	39
Chapitre 4 : Discussions autour du schéma d'intégration de la CEA/BSR-AO et recommandations	48
3.1 Discussions.....	48
3.2 Recommandations.....	52
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	57

INTRODUCTION GÉNÉRALE

« Favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie..., à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social à tous les peuples », cette injonction des États membres de l'ONU et qui transparaît dans le préambule de sa Charte¹ oblige l'Organisation à prévoir dans sa nomenclature institutionnelle un Conseil Economique et Social (ECOSOC), un des six (06) principaux organes des Nations Unies. Ce Conseil est doté d'importantes prérogatives en matière de développement économique et social au terme de la Charte. En effet, « *le Conseil Economique et Social peut notamment instituer des commissions pour les questions économiques et sociales et le progrès des droits de l'homme ainsi que toutes autres commissions nécessaires à l'exercice de ses fonctions* »².

Les revendications d'aide au développement économique et social formulées à la fin des années 1950 par les pays pauvres d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie, nouvellement décolonisées font prendre conscience à l'Assemblée Générale des Nations Unies de la nécessité d'apporter des solutions appropriées aux problèmes de développement. La prise en charge de ces nouvelles préoccupations va amener l'Assemblée Générale de l'ONU, sur proposition du Conseil Economique et Social, à procéder à la création de commissions économiques régionales³. L'objectif est d'encourager la coopération économique entre les États membres de Nations Unies.

La Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) fut créée le 29 avril 1958 par la résolution 671 A (XXV)⁴ de l'ECOSOC adoptée par l'Assemblée Générale des Nations-Unies en sa treizième session ordinaire. Elle est l'une des cinq (05) commissions régionales⁵. Le but assigné à cette Commission est de promouvoir le développement économique et social des États africains, de favoriser l'intégration intra africain et d'encourager la coopération économique. Pour mener à bien sa mission, la CEA va ouvrir cinq (5) bureaux sous régionaux⁶ qui tiennent compte du découpage de l'Afrique en cinq (5) zones.

¹ La charte des Nations Unies adoptée le 26 juin 1945 et entrée en vigueur le 24 octobre 1945.

² Article 68 de la Charte de l'ONU.

³ La première Commission Economique Régionale à être créée par l'ECOSOC fut celle de l'Europe en 1947, soit deux ans seulement après la création de l'ONU.

⁴ Cette même résolution a défini son mandat, ses compétences, sa composition et a fixé son siège à Addis-Abeba, en Éthiopie. Elle est directement rattachée à l'ECOSOC à qui elle rend compte. La première session de cette Commission a eu lieu en décembre 1958 à son siège.

⁵ Il y a la commission économique pour l'Europe (CEE), la commission économique pour l'Amérique latine et les caraïbes (CEPALC), la commission économique pour l'Asie occidentale (CESAO), la commission économique pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

⁶ Rabat au Maroc pour le l'Afrique du Nord, Lusaka en Zambie pour l'Afrique australe, Kigali au Rwanda pour l'Afrique de l'Est, Yaoundé au Cameroun pour l'Afrique centrale et Niamey au Niger pour l'Afrique de l'Ouest.

i. Introduction

Dans un contexte de mondialisation libérale, la décennie quatre-vingt-dix a été marquée par la réactivation des expériences d'intégration régionale dans le monde en développement. Ces expériences recouvrent différentes formes allant des coopérations sectorielles aux unions politiques avec des transferts de souveraineté (HUGON, 2001). Ce renouveau du régionalisme se présente soit comme une réaction à une tendance à l'hégémonisation liée à la mondialisation, soit comme une condition nécessaire pour une meilleure insertion des pays en développement à l'économie mondiale grâce à une harmonisation des normes permettant une libéralisation multilatérale (AKANNI-HONVO, 2003).

En Afrique, les échecs des initiatives passées combinés à ce regain d'intérêt font prendre conscience aux dirigeants du continent de la nécessité de disposer d'une stratégie globale pour l'intégration. C'est dans ce contexte que l'Agenda 2063 de l'Union Africaine a vu le jour. Ce document qui traduit la vision à long terme de l'Union Africaine a pour objectif d'aboutir à l'« intégration continentale » selon une feuille de route clairement affirmée. Sur le plan de la mise en œuvre, l'Agenda 2063 s'appuie sur les CER et les institutions d'intégration régionales (BAD, CEA) comme sous régionales (CEDEAO, UEMOA et CEA/BSR-AO).

Nous nous intéresserons particulièrement à la contribution de la CEA dans son rôle de soutien et accompagnement des États africains vers l'amélioration de leurs conditions en termes de développement économique et social.

Les domaines d'intervention de cette institution ont évolué au fil du temps pour toucher presque tous les domaines de l'activité humaine. Ces domaines peuvent être énumérés comme suit :

- ✓ Politique économique et gestion ;
- ✓ Politique économique et sociale ;
- ✓ Égalité Homme/Femme et développement ;
- ✓ Information pour le développement ;
- ✓ Développement durable ;
- ✓ Intégration régionale et commerce.

Notre travail sera consacré exclusivement au volet « intégration régionale et commerce ». D'un point de vue géographique, notre zone d'étude sera l'espace CEDEAO. Il va s'en dire que nous analyserons la contribution du Bureau Sous Régional de la CEA au processus d'intégration des États membres.

ii. Problématique

La problématique pour BEAUD (1980) peut être définie comme « *un ensemble construit autour de la question principale, des hypothèses de recherche et des lignes d'analyse qui permettent de traiter le sujet choisi* ». Avant d'énoncer les objectifs de recherche, le problème de recherche, les questions de recherche et l'hypothèse de recherche, nous allons d'abord justifier le choix du sujet, ensuite donner les motivations et préciser l'intérêt du sujet.

1. Justification du choix du sujet

Le regain d'intérêt pour l'intégration régionale a conduit l'Union Africaine à élaborer un Projet d'intégration continentale. Dans la réalisation de ce projet, l'Union Africaine s'est appuyée sur les CER. Le programme de mise en œuvre était le suivant :

Première étape 1994 -1999 : renforcement des CER existantes et création de nouvelles communautés là où il n'en existe pas. *2^e étape 1999 - 2007*: stabilisation des barrières tarifaires et non tarifaires, des droits de douane et taxes intérieures à leurs niveaux de mai 1994, harmonisation progressive des politiques de mise en œuvre de programmes multiples dans tous les secteurs économiques, notamment l'agriculture, l'industrie, les transports, les communications et l'énergie... *3^e étape 2007 - 2017* : consolidation des zones de libre-échange et des unions douanières grâce à l'élimination progressive des barrières tarifaires et non tarifaires et autres au commerce et adoption d'un tarif extérieur commun. *4^e étape 2017-2019* : parachèvement de la coordination et l'harmonisation des politiques et programmes dans le secteur en vue de la réalisation totale du marché commun africain et de la communauté économique africaine, avec l'ensemble des CER. *5^e étape 2019 - 2023* : consolidation du marché commun africain au niveau continental, aboutissement logique de la quatrième étape. *6^e étape 2023 - 2028* : concrétisation de la vision de la communauté économique africaine et réalisation d'une intégration économique, politique, sociale et culturelle totale et des structures, aménagement et fonction communs, comprenant notamment la création d'une banque centrale africaine unique, d'un Parlement panafricain et d'une Union économique et monétaire panafricaine.

Au regard de ce programme, on se rend bien compte que le Projet d'intégration a accusé un grand retard. En analysant la contribution de la CEA/BSR-AO au processus d'intégration des États de la CEDEAO, nous abordons la problématique de l'intégration sous l'angle de l'implication des organisations internationales régionales notamment du système des Nations Unies dans le développement.

2. Motivation et intérêt du sujet

Le choix du sujet sur la contribution de la CEA/BSR-AO dans le processus d'intégration des États de la zone CEDEAO n'est pas fortuit. Les motivations du choix de ce sujet résident dans l'actualité du sujet, mais aussi dans sa portée futuriste. En effet, le regain d'intérêt pour le régionalisme en Afrique comme ailleurs combiné à un événement majeur, le *Brexit*⁷ posent la question de l'intégration régionale avec acuité. On se rend bien compte que c'est non seulement un sujet d'actualité mais qui plus est, un sujet futuriste en ce sens que l'intégration est un domaine en perpétuel mouvement.

⁷ Le "Brexit" est une abréviation de "British Exit", évoquant la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne lors d'un référendum organisé par David Cameron le 23 juin 2016.

Quant à l'intérêt du sujet, il est d'ordre scientifique, institutionnel et personnel. D'abord sur le plan scientifique, vu qu'il n'existe que peu de travaux consacrés à cette organisation des Nations Unies (CEA), cette étude peut être un support pour d'autres travaux. Ensuite l'intérêt pour la CEA elle-même est que cette étude contribue à la valorisation et à la vulgarisation aussi bien de l'institution, de ses activités que de ses nombreuses publications. Enfin, nous avons eu grand intérêt à effectuer un stage au sein de la CEA qui demeure une organisation mal connue du grand public.

3. Objectifs de la recherche

Notre travail comporte un objectif global autour duquel gravitent trois (3) objectifs spécifiques. En effet, l'objectif général de cette étude est d'analyser la contribution du Bureau Afrique de l'Ouest de la CEA au processus d'intégration régionale des États de la zone CEDEAO.

Quant aux objectifs spécifiques, le premier est d'abord d'analyser les composantes du programme de la CEA/BSR-AO dans le domaine de l'intégration régionale. Ensuite, le second objectif spécifique consistera à dresser un bilan et analyser les progrès réalisés dans le domaine de l'intégration en Afrique de l'Ouest ainsi que les défis qui se posent aux États membres. Le dernier objectif spécifique enfin, permettra d'analyser le schéma d'intégration régionale de la CEA/BSR-AO, d'en faire une critique et suggérer des recommandations.

4. Problème de recherche

Selon LEGENDRE (1993), le problème de recherche est une « *question, difficulté, interrogation, énigme inédite et pertinente dans un domaine de savoirs et d'activités, pour lesquelles on ne dispose d'aucune réponse satisfaisante et qui poussent à entreprendre une recherche* ».

Mieux, LEMIEUX (1981) prétend qu'il existe un problème de lorsqu'il y a « *la nécessité de réduire ou d'éliminer la différence entre ce qui est et ce qui est requis* ».

Partant de ces définitions, dans un rapport paru en 2016 sur l'Indice d'Intégration Régionale en Afrique, trois institutions notamment la Commission de l'Union Africaine (CUA), la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) mesurent les performances des différentes CER. La CEDEAO vient en deuxième position derrière la SADC. Si l'on considère la théorie des effets dynamiques de l'intégration ventée par plusieurs auteurs qui tendent à montrer les avantages de l'intégration sur l'économie des pays membres, on pourrait se réjouir d'un tel classement. Paradoxalement, plus de la moitié des pays membres de la CEDEAO demeurent parmi les plus pauvres de la planète⁸ (OCDE, 2007).

⁸ Avec quatorze pays appartenant au groupe des Pays les moins avancés (PMA), la région a un PIB par habitant de l'ordre de \$US350/an. Celle-ci compte pour moins de 0,3 % du total des investissements directs étrangers (IDE) et sa part dans le commerce mondial demeure très faible : moins de 1 % des échanges. L'Aide publique au développement (APD) est relativement modeste par rapport aux besoins. Elle représentait moins de 5 % du PIB régional en 2001, soit sur une base par habitant, environ \$US17.

Or la CEA, créée en 1958 et dont le mandat est justement de contribuer à l'intégration régionale en Afrique à travers ses bureaux sous régionaux notamment est implanté en Afrique de l'Ouest depuis 1963. C'est d'ailleurs le premier Bureau Sous Régional à avoir vu le jour. Ce sont là quelques éléments qui nous poussent à entreprendre une étude sur l'analyse de la contribution de la CEA/BSR-AO dans le processus d'intégration des États de la zone CEDEAO.

5. Questions de recherche

Les activités de la CEA/BSR-AO contribuent-elles à l'amélioration du processus d'intégration des États de la CEDEAO ? Cette question principale peut être déclinée en plusieurs questions spécifiques à savoir, quelles sont les composantes du programme de la CEA/BSR-AO en faveur de l'intégration ? En outre, quel est le bilan des progrès réalisés dans le domaine de l'intégration ainsi que les défis qui se posent aux États ? Enfin, le schéma d'intégration de la CEA/BSR-AO permet-il de tenir compte des spécificités propres aux États membres de la CEDEAO ? Chacune de ses questions spécifiques correspond aux objectifs spécifiques susmentionnés et nous permettrons de poser notre raisonnement.

6. Hypothèse de recherche

Une hypothèse peut être envisagée comme une réponse anticipée que le chercheur formule à sa question de recherche. En effet, RONGERE (1979) considère l'hypothèse comme « *une proposition des réponses aux questions que l'on se pose à propos de l'objet de recherche formulé en des termes tels que l'observation et l'analyse puissent fournir une réponse* ». REZSOHAZY (2012) quant à lui, pense que l'hypothèse cherche à établir une vision provisoire du problème soulevé en évoquant la relation supposée entre les faits sociaux dont le rapport constitue le problème et en indiquant la nature de ce rapport.

Dans le cadre de ce travail, notre hypothèse de recherche est qu'en dépit des efforts de la CEA/BSR-AO en faveur de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, beaucoup reste à faire.

iii. Méthodologie

Ce point consacré à la méthodologie sera le lieu de rappeler les méthodes de recherche utilisées dans la réalisation de ce travail. Ces différentes méthodes se fondent sur des techniques de collecte de données. Enfin comme tout travail scientifique ne saurait être parfait, nous achèverons ce point en évoquant les limites de cette étude.

1. Méthode de recherche

La validation de tout travail scientifique est assujettie à une méthode rigoureuse. « *La méthode est conçue comme un enchaînement raisonné de moyens en vue d'une fin, plus précisément comme la voie à suivre pour parvenir à un résultat* » (BERGEL, 2001).

Pour GRAWITZ (1970), celle-ci est constituée de l' « ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, les démontre et les vérifie ». Dans le cadre de cette étude, nous avons privilégié la méthode analytique, la méthode comparative et la méthode structuro-fonctionnelle.

Selon RWIGAMBA (2001), la méthode analytique est définie comme « une analyse systématique des toutes les informations ainsi que les données récoltées ». Cette méthode nous a permis d'analyser de nombreuses données recueillies afin de d'abord comprendre le schéma d'intégration de la CEA/BSR-AO. Cette méthode nous a aussi permis de faire une critique de ce schéma et de faire des recommandations.

Selon GRAWITZ (1987), la méthode comparative est « l'opération par laquelle on relie plusieurs objets dans un même acte de penser pour en dégager les ressemblances et les différences ». Cette méthode nous a permis de traiter et de comparer les données issues de différentes bases de données en des informations synthétiques et pertinentes pour qui veut s'apercevoir de l'utilité de l'Indice d'Intégration Régionale en Afrique.

Pour PIAGET cité par KAMPIRE (2004), la méthode structuro-fonctionnelle est « un système de transformation qui comporte des lois en tant que système et qui conserve ou s'enrichit, par le jeu même de ses transformations sans que celles-ci aboutissent en dehors de ses frontières ou fassent appel à des éléments extérieurs ». Cette méthode nous a permis d'analyser la structure et de comprendre le fonctionnement de la CEA tant au niveau central que régional.

2. Techniques de collecte de données

Il convient d'entendre par technique de collecte de données, les « outils utilisés dans la collecte des informations qui devront plus tard être soumises à l'interprétation et à l'explication grâce aux méthodes » (GOODE, 1952). Nous avons privilégié dans le cadre de ce travail la recherche documentaire et l'entretien.

- La recherche documentaire

Cette technique consiste à épuiser les données existantes dans les ouvrages et les textes en rapport avec le sujet. En effet, « *Savoir se documenter, c'est savoir où et comment trouver l'information, savoir poser les bonnes questions, savoir de quelle information on a besoin, savoir la lire, la comprendre, la critiquer, évaluer si elle répond à ses besoins et savoir la gérer* » POCHET (2005).

Dans la réalisation de ce travail, nous avons eu accès à la riche bibliothèque physique et électronique de la CEA. Par ailleurs, le champ de l'intégration ayant fait l'objet de nombreuses publications, nous n'avons pas eu peine à sélectionner les meilleures informations.

- L'entretien

D'après TREMBLAY (1968) « *l'entretien est une technique qui se fonde sur une communication entre deux ou plusieurs individus dont l'un est l'observateur et le(s) autre(s) observé(s) et dont le but du premier est de recueillir des données dans ces échanges verbaux avec l'informateur* ».

Les entretiens individuels nous ont permis d'échanger à plusieurs reprises avec le personnel de la CEA/BSR-AO sur les activités de l'organisation. Nous avons aussi effectué des entretiens individuels avec des personnes extérieures au bureau afin de comparer les informations en notre possession.

3. Limites de l'étude

Il est clair que tout travail scientifique, aussi rigoureux soit la méthodologie adoptée comporte en lui-même ses propres limites. Quant au travail que nous avons réalisé, les limites tiennent essentiellement à la durée du stage et à la méthode utilisée.

D'une part, prétendre avoir analysé toute la contribution d'une institution comme la CEA, créée en 1958, en seulement dix (10) semaines, qui représente la durée conventionnée du stage académique serait utopique. En effet, nous n'avons pas disposé d'assez de temps pour passer en revue toutes les réalisations de son Bureau Sous Régional Afrique de l'Ouest dans le domaine de l'intégration régionale.

D'autre part, la méthodologie utilisée est lacunaire. En effet, vu les contraintes de temps mais aussi financière et technique, nous nous sommes contentés que de la revue documentaire et des entretiens. Le questionnaire que nous avons prévu administrer lors d'une activité de la CEA réunissant tous les représentants des pays membres n'a pas pu finalement se tenir.

Si ces limites tendent à amoindrir la qualité de notre travail, nous avons fait l'effort d'exploiter au mieux les informations en notre possession en espérant que ce travail trouvera un écho favorable au sein de la classe scientifique.

Chapitre 1 : Cadre conceptuel et théorique de l'intégration

Dans cette partie, nous allons tenter de définir la notion d'intégration avant de nous appesantir sur ses différentes dimensions. La revue de littérature nous permettra enfin de poser les fondements historiques, théoriques et pratiques de l'intégration en Afrique de l'Ouest.

1.1 Définition de l'intégration

L'intégration est un concept à géométrie variable, un concept technique pluridimensionnel et plurisectoriel. Elle revêt plusieurs dimensions, à savoir : économique, politique, sociale, culturelle, voire même militaire (KABAMGA WA KABANGA, 2003).

Il existe de ce fait une panoplie de définitions complexes et assez divergentes les unes des autres, selon les auteurs, les écoles et l'optique dans laquelle on se situe. Selon le point de vue adopté, on aura une appréhension différente du phénomène de l'intégration. Ceci explique que les définitions données par les auteurs ne concordent pas toujours, elles s'affrontent et parfois se complètent. D'une manière générale, intégrer du latin « *integere* » signifie en son sens étymologique « rendre entier » ; en sens plus large : assembler des parties pour en former un tout cohérent. C'est rassembler les éléments pour en former un tout ou encore, c'est réunir les parties existantes de façon à faire un tout organique ou encore augmenter la cohésion d'un tout déjà existant (Dictionnaire de l'Académie Française, 1995).

L'intégration économique est définie comme étant l'élimination des frontières économiques entre deux ou plusieurs économies (PELKMANS, 2002). Une frontière économique représente une démarcation, souvent les frontières géographiques d'un État, qui limite la circulation des biens, de la main d'œuvre et des capitaux. L'intégration économique implique le retrait des obstacles aux activités économiques transfrontalières qui concernent le commerce, le mouvement de la main d'œuvre, des services et la circulation des capitaux.

R. ARON (1954) parlant de l'intégration, considère que deux unités économiques peuvent être considérées comme ayant réalisé le plus haut degré d'intégration quand les transactions entre deux individus placés dans l'une ou l'autre unité ressemblent à très peu de choses près à des transactions entre individus de la même unité. C'est en d'autres termes, l'élimination de la discrimination entre les unités économiques appartenant à différentes nations et l'unification des plans d'un ensemble de centres de décisions appelé à former un seul système économique.

À la suite des auteurs précités, nous pouvons à notre avis définir l'intégration comme le fait de se mettre ensemble, concevoir une politique pour éviter tout ce qui peut entraver les échanges en vue de créer une communauté plus homogène afin d'atteindre un idéal commun.

De manière synoptique, quand on parle d'intégration, on vise un processus qui conduit à un plus grand degré de concertation entre les acteurs, d'interconnexions entre les unités et de diversification entre les activités créant un processus de relative irréversibilité et permettant une plus grande maîtrise des problèmes qui se posent à l'échelle régionale. Il suppose un transfert de souveraineté et des structures institutionnelles (COUSSY J., HUGON P., 1991).

Sur le plan économique, l'intégration est la création des ensembles économiques qui transcendent les économies nationales, ce qui suppose : l'harmonisation des plans et programmes de développement de différents États ; la coordination des politiques dans le domaine de la production ; la promotion des règles applicables à des secteurs déterminés (KABENGELE DIBWE G., 2008).

Sur le plan politique, E. HAAS (2008) pense que l'intégration politique peut être considérée comme la politisation graduelle des buts des acteurs, buts qui étaient initialement de caractère technique et non controversable. Pour cet auteur, l'intégration est un processus graduel par lequel les différents acteurs politiques des États ont décidé de réorienter leurs activités vers un centre nouveau de décision, centre dont les décisions sont obligatoires et s'imposent aux différents États nations.

Nous appréhendons à notre sens l'intégration à ce stade comme étant la cession ou l'abandon partiel ou total de certaines compétences étatiques au profit d'une structure supranationale. Une conception plus élargie sous-entend que l'intégration soit considérée comme un cadre plus vaste permettant le développement économique et un développement général.

1.2 Les différentes conceptions de l'intégration régionale

Le contexte de mondialisation qui est le nôtre a conduit à un renouvellement analytique des théories de l'intégration régionale. À la différence des années 50, en référence aux théories des unions douanières (VINER, MEADE), l'intégration régionale ne porte pas seulement sur les échanges commerciaux. Elle concerne aussi les flux de capitaux et de travailleurs, la mise en place d'un environnement institutionnel commun où la coordination des politiques permet la convergence des économies et un ancrage des politiques économiques.

Plusieurs conceptions émergent, à côté des anciennes, opposant l'intégration planifiée par les États (conception volontariste) à l'intégration par le marché (conception libérale), l'intégration liée aux règles (conception institutionnelle), l'intégration suscitée par les acteurs en position asymétrique et liée à des dynamiques territoriales (conception territoriale) et l'intégration politique.

1.2.1 La conception volontariste de l'intégration

Selon la conception volontariste, l'intégration régionale est un processus de déconnexion qui vise à protéger les économies de la mondialisation. Elle suppose une protection, des politiques d'aménagement du territoire, la construction d'un système productif plus ou moins déconnecté du système de prix mondiaux. Le cadre d'analyse est celui de sociétés dépendantes, extraverties et désarticulées qui ne peuvent construire leur industrie dans le cadre national.

L'intégration régionale vise alors à réduire l'extraversion, à accroître les capacités de coalition, à créer un marché, à compenser les déséquilibres territoriaux. Les principaux instruments renvoient à l'économie administrée, à la forte protection des industries régionales. Cette conception a été longtemps défendue par le Plan d'Action de Lagos (1980). Ce plan visait à éviter les duplications, à élaborer des industries lourdes industrialisantes, à lever les goulets d'étranglement tels que les infrastructures.

1.2.2 La conception libérale de l'intégration

L'intégration commerciale selon la conception libérale est assimilée à la libéralisation des échanges et des facteurs de production ; elle est analysée au regard de l'intégration mondiale. La théorie statique met en relief les créations et détours de trafics et l'optimum de second rangs. La théorie dynamique met en relief la concurrence, les économies d'échelle et les changements de termes de l'échange. S'intégrer, c'est réduire les distorsions des politiques nationales et déplacer les frontières nationales en se rapprochant du marché international.

1.2.3 La conception industrielle et territoriale de l'intégration

Selon cette conception, l'intégration productive est la résultante de relations d'internalisation au sein des firmes transnationales ou des réseaux. Elle est assurée par les conglomérats déployant leurs stratégies dans un espace régional. Elle conduit à une division régionale du travail. La coopération sectorielle s'appuie sur des projets mis en place par des acteurs ayant des intérêts convergents : exploitation de ressources en commun, lutte contre la désertification ou la protection de l'environnement, régulation aérienne, observatoire économique régional, corridors ou triangles de croissance. L'analyse de l'intégration se fait en privilégiant les stratégies d'acteurs dans un univers de concurrence imparfaite et d'espace non-homogène (WELAKWE, 2006).

1.2.4 La conception géographique de l'intégration

L'intégration se caractérise par des effets d'agglomération et de polarisation. D'un côté, il y a réduction des distances et, a priori, réduction du rôle de la proximité géographique en liaison avec les révolutions technologiques et le poids des échanges immatériels. Mais, de l'autre, on observe le rôle des territoires créateurs d'effets d'agglomération.

Selon HUGON et al. (2002), pour que des territoires aient entre eux des échanges, il faut des systèmes productifs permettant une taille de marché et des produits diversifiés (et donc une complémentarité entre des effets d'agglomération). Mais il faut qu'il existe des infrastructures d'interconnexions physiques ou transactionnelles (réseaux) et donc un capital spatial. Celles-ci conduisent généralement plutôt à des effets de diffusion ou de contagion de la croissance en réduisant les coûts de transport, en favorisant les transferts de technologies ou en baissant les coûts de transaction.

Cette diffusion peut se faire par le commerce extérieur (transfert international de droits de propriété des marchandises), par les investissements directs (transfert de droits de propriété des entreprises), par les coordinations non marchandes (internalisation au sein des firmes ou des réseaux « ethniques ») ; les dynamiques de spécialisation territoriale l'emportent alors sur les effets d'agglomération.

1.2.5 *La conception institutionnaliste de l'intégration*

Selon la conception institutionnaliste, l'intégration est la mise en place d'un système commun de règles de la part des pouvoirs publics en relation avec les acteurs privés. Les institutions sont des systèmes d'attente permettant la convergence des anticipations des agents. Elles stabilisent et sécurisent l'environnement, permettant la crédibilité. L'intégration par les règles concerne ainsi, dans l'UEMOA, l'harmonisation des fiscalités, un droit social régional, un droit des affaires, des lois uniques d'assurance. Les conséquences attendues des accords régionaux concernent l'ancrage des politiques favorisant leur prévisibilité et l'attractivité des capitaux et de technologie. L'ancrage des politiques économiques réduit les risques de réversibilité. La crédibilité est liée à la dilution des préférences (en isolant les instances de contrôle et de pouvoir judiciaire des lobbies nationaux) et à la création institutionnelle (DE MELO, 1993).

Les accords de libre-échange n'ont pas toutefois nécessairement des effets d'attractivité des capitaux. D'une part, ces effets se diluent avec le nombre d'accords, d'autre part, ils sont souvent contrecarrés par les conséquences négatives liées à la libéralisation commerciale et des changes. Ainsi, les zones attractives d'Afrique subsaharienne (l'Afrique australe) ou d'Asie de l'Est (la Chine) ont-elles maintenu des contrôles de change et des mesures protectionnistes (WELAKWE, 2006).

1.2.6 *La conception politique ou diplomatique de l'intégration*

L'intégration régionale se traduit par des transferts de souveraineté et par des objectifs de prévention des conflits selon une conception politique ou diplomatique. Les convergences d'intérêts économiques sont une manière de dépasser les rivalités et antagonismes politiques. Les transferts de souveraineté et la production de biens publics à des niveaux régionaux sont une réponse au débordement des États dans un contexte de mondialisation (exemple création d'une monnaie régionale). Les processus de désintégration régionale renvoient à des facteurs socio-politiques de désintégration nationale et de décomposition des États, à des crises économiques et financières donnant la priorité aux objectifs nationaux ou à des environnements internationaux conduisant à des ouvertures erga omnes et à des politiques se faisant aux dépens des accords régionaux (HUGON, 2002).

L'intégration régionale est donc un phénomène pluridimensionnel mais que la théorie traditionnelle de l'intégration développée par BALASSA (1962) englobe. Il considère l'intégration à la fois comme une *situation* et comme un *processus*. Considérée comme une *situation*, l'intégration désigne l'absence de toutes discriminations entre les économies nationales. En tant que *processus*, l'intégration régionale est un ensemble de mesures destinées à supprimer les discriminations entre les unités économiques, appartenant à différents pays en vue de l'intensification des échanges.

Ce processus s'effectue en différentes étapes et montre que les Accords d'Intégration Régionale peuvent rassembler des pays selon des modalités variées. Sans prétendre couvrir la totalité des arrangements concevables, il est possible de donner une typologie simplifiée de ces accords.

1.3 Les différentes étapes de l'intégration régionale

La théorie traditionnelle de l'intégration développée par BALASSA (1962) enseigne que l'intégration économique est un processus séquentiel qui se déroule en cinq étapes : la zone de libre-échange, l'union douanière, le marché commun, l'union économique, l'intégration économique parfaite. Ces différentes étapes sont distinguées et caractérisées par leurs dispositions minimales.

1.3.1 La zone de libre-échange

La zone de libre-échange est caractérisée par l'abolition des droits de douane et des restrictions quantitatives entre les pays participants, mais chacun d'eux conserve ses propres tarifs douaniers avec les pays non-membres. Le but est de libéraliser les échanges entre les pays signataires.

L'édification d'une zone de libre-échange suppose la disparition des freins aux échanges de marchandises entre les pays membres (barrières douanières) mais sans que ceci ne se traduise par la mise en place d'une politique tarifaire commune à l'égard des pays tiers.

1.3.2 L'union douanière

L'union douanière, tout en supprimant toutes les discriminations en ce qui concerne les mouvements de marchandises à l'intérieur de l'union, égalise les tarifs douaniers dans le commerce avec les pays extérieurs par l'établissement d'un tarif commun, appliqué à tout produit importé en dehors de l'union douanière. Ainsi, le passage de la zone de libre-échange à l'union douanière suppose qu'en plus de la suppression des barrières intérieures aux échanges de marchandises, les pays membres mettent en place un même et unique droit douanier, pour tous les pays.

1.3.3 *Le marché commun*

Le marché commun conduit à une intégration complète, puisque l'abolition des restrictions ne concerne pas seulement les échanges de produits (comme dans l'union douanière) mais aussi les mouvements des facteurs de production. Le marché commun combine les caractéristiques de l'union douanière à la libre circulation du capital et des travailleurs au sein de ce marché. Le passage au marché commun se traduit par la libre circulation de l'ensemble des facteurs de production (marchandises, travail, capital) entre les pays membres. Il s'agit donc d'une Union douanière élargie au facteur capital et au facteur travail.

1.3.4 *L'union économique*

L'union économique, en plus de la suppression des restrictions concernant les mouvements de capitaux, exige une certaine harmonisation des politiques économiques nationales, afin d'éliminer les discriminations dues à des disparités qui peuvent naître des politiques de libéralisation. Les mesures d'harmonisation concernent les domaines des politiques monétaires, financières, commerciales et sociales. L'union économique est donc l'ensemble formé par le marché commun et les politiques communes. L'intérêt collectif s'impose donc par rapport aux intérêts individuels des pays membres dans un espace économique unifié.

1.3.5 *L'intégration économique parfaite*

L'intégration économique parfaite repose sur l'unification des politiques monétaires, fiscales, commerciales, sociales et est régie par une autorité supranationale dont les décisions lient les États membres. L'adoption d'une monnaie unique peut constituer une étape particulière du processus d'union économique. La matérialisation de l'existence d'un marché unique passe alors par l'adoption d'une monnaie unique qui facilite les échanges et permet de favoriser la stabilité de ce nouvel espace économique en supprimant les risques de changes entre les monnaies des pays membres et en permettant la mise en œuvre d'une politique monétaire unique.

Si cette hiérarchisation du processus d'intégration reflète l'architecture de la construction de l'Union Européenne des années 50 à nos jours, force est de constater que ce processus séquentiel ne comporte aucun caractère d'automatisme⁹.

D'ailleurs H. KITAMURA (1966) met plutôt l'accent sur la nécessité de coordonner et d'harmoniser les politiques économiques nationales lors des premières étapes du processus d'intégration dans les pays en développement, inversant ainsi la séquence précédente.

⁹ Sur le plan pragmatique en tout cas et surtout dans le cas des pays africains.

Selon l'auteur, l'union des économies peut même progresser de façon substantielle sans que soient levées les barrières douanières. Les pays africains sont en général caractérisés par cette approche d'intégration où, les échanges sont entravés par des barrières tarifaires et non tarifaires alors qu'ils font partie d'un bloc régional unifié économiquement.

Les trois premières étapes peuvent se rapprocher de l'analyse classique et relèvent strictement de la politique commerciale. Les deux dernières, par contre, contiennent certaines dispositions qui vont au-delà d'une action sur les seuls flux commerciaux et nécessitent par conséquent une volonté politique parce qu'elles surpassent les lois du marché et le cadre de la théorie du commerce international. Aussi, ces dernières étapes se rattachent à la conception volontariste.

Dans le cadre de ce travail, nous n'entrerons pas dans les spécificités propres à chacune des conceptions que nous avons présentées. Nous retiendrons de l'intégration qu'elle est le processus par lequel plusieurs États souverains s'engagent, moyennant une coordination ou une harmonisation plus ou moins poussée de certains volets de leurs politiques économiques, à éliminer toutes formes de discriminations entre leurs agents économiques, aux fins notamment d'intensifier leurs échanges commerciaux et financiers.

Ainsi défini, le processus d'intégration régionale implique l'instauration entre les États concernés de la liberté de circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux, la liberté d'établissement et de prestation de services, ainsi que les conditions d'une libre concurrence, assortie d'une préférence communautaire. En l'espèce, nous pouvons nous poser la question de savoir s'il existe des fondements de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest.

1.4 Les fondements de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest

La poursuite de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest peut être considérée comme un processus légitime et naturel à la fois. Elle se justifie amplement par des raisons aussi bien théoriques, historiques que pratiques.

Pour l'Afrique, le régionalisme a d'abord été une conception volontariste, « *visant à une déconnexion vis-à-vis du marché mondial* » (HUGON, 2002), avant qu'une prise de conscience ne motive à laisser place à une conception libérale de l'intégration par le marché. Malgré l'étroitesse de leur marché et les limites structurelles, les économies africaines sont de plus en plus réformées et ouvertes, ce qui les incite davantage à renouveler leur intérêt pour la coopération régionale. Ce regain semble également motivé par la récente littérature économique sur le sujet.

1.4.1 *Les développements théoriques de l'intégration régionale*

En partant d'une approche commerciale pour analyser le mouvement naissant lié à la consolidation des échanges européens dans les années 50 (J.M. SIROËN, 2000), les théories des unions économiques ont commencé à prendre de l'importance à partir des travaux pionniers de J. VINER (1950). Cependant, rappelons qu'au cours des années 50 et 70, l'émergence de la théorie de l'intégration économique a connu deux phases majeures. La première phase qui correspond à son impulsion (les années 50) est marquée essentiellement par l'étude de l'impact de la formation d'union douanière sur la production et les flux commerciaux (J. VINER, 1950 ; H.G. JOHNSON, 1965) et sur la consommation (J. MEADE, 1955 ; R.G. LIPSEY, 1960). La deuxième phase complète et approfondit les premiers travaux, elle s'interroge par ailleurs sur des objectifs réels autres que l'amollissement total des barrières douanières entre différentes unités économiques nationales (B. BALASSA, 1961).

De fait, l'achèvement d'un processus d'intégration économique nécessite la réalisation d'objectifs spécifiques du point de vue de : l'intégration commerciale ; l'intégration monétaire et l'unification des marchés financiers ; la coordination des politiques sectorielles (CEA, 2015).

1.4.2 *L'intégration économique et commerciale*

Il s'agira précisément de revenir sur les termes régulièrement cités lors des unions économiques et commerciales. Dans un premier temps, nous montrerons l'approche analytique des effets de création et de détournement de commerce avant d'analyser les effets dynamiques de l'intégration économique.

- Les effets statiques de l'intégration

Dès 1950, VINER a mis en exergue l'ambivalence des effets statiques du libre-échange sur le bien-être. À cet effet, il oppose la création de commerces – qui constitue les gains en termes de bien-être du libre-échange R au détournement de commerce – responsable des pertes de bien-être. Les réflexions de Viner sont par la suite enrichies par les travaux d'auteurs tels que W. M. CORDEN (1974), R. E. BALDWIN (1985), H. FLAM (1992) et J. BHAGWATI (1988 et 1993).

Selon le modèle de VINER, les effets statiques de l'intégration résultent d'une réallocation unique des facteurs de production économique et des ressources naturelles et entraînent des impacts négatifs et positifs sur le bien-être. Le modèle fournit un outil permettant d'analyser les effets des ZLE sur le bien-être, en introduisant les concepts de création de commerce et de détournement du commerce.

Il y a création de commerces lorsque les pays abandonnent la production des biens et services qu'ils produisent de façon moins efficace, en échange des biens et services produits de façon plus efficace par un pays partenaire. De ce fait, le bien-être régional est renforcé lorsque les changements introduits par la ZLE produisent une modification de la consommation, les produits intérieurs de coût élevé étant abandonnés en faveur de produits à plus faible coût d'un pays partenaire.

A contrario, on dit qu'il y a détournement de commerce lorsque, du fait de mesures protectionnistes exorbitantes (y compris des barrières non tarifaires), le changement intervenu dans la consommation est davantage en faveur de produits et de services plus chers de la région que de produits et de services meilleurs marchés fournis par des pays extérieurs à la région. C'est pourquoi le détournement de commerce pourrait produire un environnement peu compétitif, l'inefficacité et la perte d'excédent de consommation.

Pour ROBSON (1984), la création de courants d'échanges l'emporte largement sur le détournement de flux d'échanges, en ce qui concerne les produits manufacturés. Il paraît, selon lui, que la formation de la CEE a engendré la création de flux d'échanges extérieurs non négligeables. Il écrit : « *de ces deux points de vue, on peut considérer que la création de la CEE a eu des effets favorables quant à l'efficacité de la répartition des ressources à l'échelle globale* ».

Par ailleurs, une étude de la Banque mondiale (1996), citée par P. KRUGMAN (2003), a montré que les effets nets de la ZLE Sud-américaine – le Mercosur – étaient négatifs, et ce en dépit du triplement de la valeur des échanges entre les pays membres – Argentine, Brésil, Uruguay et Paraguay. La constitution de cette ZLE a engendré une situation de détournement de commerce, très préjudiciable aux consommateurs en particulier. Qu'en est-il des effets dynamiques de l'intégration ?

- **Les effets dynamiques de l'intégration**

Dans "a new look at the customs union theory" C. COOPER et B.F MASSELL (1965) jettent les bases des nouvelles théories de l'intégration régionale. En effet, pour les deux auteurs, la justification d'une union douanière ne peut reposer sur des effets statiques à la Viner. Pour B. BALASSA (1961), les effets dynamiques de l'intégration sont ceux qui ont pour fonction d'influencer durablement le taux de croissance des PIB des pays de l'union.

En effet, au-delà de son impact sur la réalisation des économies d'échelle, l'analyse dynamique du processus d'union régionale doit, selon W. CORDEN (1972), tenir compte des investissements et de la spécificité des structures du marché.

Le regain du régionalisme actuel rime avec les effets dynamiques qu'il suscite. À la lumière des travaux de P. KRUGMAN, K. LANCASTER, A. VENABLES, J. BRANDER et A. DIXIT, cette nouvelle approche incorpore les différents éléments spatiaux, institutionnels et la concurrence monopolistique, et accentue les gains potentiels de la réduction des coûts de transaction et des barrières commerciales (OPIMBA, 2009).

La nouvelle théorie met ainsi en relief les retombées de productivité à long terme sur le commerce (GROSSMAN et HELPMAN, 1991) qui surviennent à travers les importations et les exportations (COE et HELPMAN, 1995; COE, HELPMAN et HOFFMEISTER, 1997). Les gains économiques les plus importants peuvent découler de la baisse des coûts unitaires provoquée par la coopération économique et la coordination des politiques (DE MELO, PANAGARIYA et RODRIK, 1993), y compris ceux pour les transports et les communications à l'échelle de la région.

Bien qu'elle marque une rupture en termes d'hypothèses, de conditions et d'effets escomptés, la nouvelle économie de l'intégration se présente plutôt comme complémentaire que substituable aux théories traditionnelles (J. M. SIROËN, 2004).

Les effets de concurrence et d'économie d'échelle ainsi que les investissements directs étrangers sont généralement mis en exergue par les auteurs. Les économies d'échelle se définissent par la décroissance des coûts moyens au fur à mesure que le volume de la production augmente. On recense habituellement deux types d'économies d'échelle.

Les économies d'échelle dites techniques et celles non techniques. Les premières sont réalisables directement à la production et peuvent provenir tout aussi bien de la division du travail au sein de l'unité de production. Elles peuvent également concerner les phénomènes d'apprentissage et les économies de gammes. Les secondes proviennent des économies réalisées pour maîtriser et contrôler les dépenses de fonctionnement (hors production) et d'expansion d'une firme.

Les mécanismes d'intégration régionale créent des effets bénéfiques aux pays membres par le biais d'économies d'échelle et d'une concurrence accrue, surtout lorsque ces pays sont petits ou ont des ressources réduites (A. VENABLES, 2000).

Enfin, « *(l)es IDE jouent un rôle clé comme moteur de la croissance économique et du développement. Engagés dans de bonnes conditions, les capitaux étrangers peuvent aider à réduire l'écart entre les besoins en capital et l'épargne nationale, à élever le niveau des compétences dans l'économie hôte, à améliorer l'accès au marché, à contribuer aux transferts de la technologie et de la bonne gouvernance* » (A. GOLDSTEIN, 2004).

L'aboutissement d'une intégration régionale réussie nécessite par ailleurs une union monétaire et financière.

1.4.3 *L'intégration monétaire et financière*

La monnaie et la finance constituent des composantes essentielles du processus d'intégration régionale. L'intégration financière peut aider à réduire les coûts et les risques pour les banques et les institutions financières tout en prémunissant contre les crises (FERRONI, 2001). Elle offre une meilleure allocation du capital entre les opportunités d'investissement et un potentiel de croissance plus élevé (BAELE et al. 2004). L'intégration des bourses de valeurs mobilières aiderait certainement à surmonter les insuffisances de liquidité dues à l'étroitesse des économies et, ainsi, à accroître les flux de capitaux intra-régionaux. Selon IRVING (2005), le processus d'intégration financière doit être conduit avec une certaine cadence et de façon pragmatique. Pour lui, les marchés financiers nationaux doivent être développés avant d'être intégrés.

L'intégration monétaire conduit, in fine, à l'obtention d'une monnaie unique. Elle contribue fortement à la stabilité financière, grâce à une meilleure coopération financière des pays membres. De ce fait, l'intégration monétaire garantit une liberté dans les flux de capitaux, et fournit un certain nombre d'avantages.

La théorie de la zone monétaire optimale développée par MUNDELL (1961), McKINNON (1963), et KENEN (1969), et enrichie plus tard par d'autres auteurs, pose la question relative à la nature des pays qui doivent former une union monétaire. En l'occurrence, la viabilité d'une zone monétaire optimale repose essentiellement sur un certain nombre de facteurs : la flexibilité des prix et des salaires ; une intégration financière préalable ; une intégration des marchés de facteurs de production (travail, capital) ; une intégration des marchés de biens et services; une coordination des politiques budgétaires, monétaires et de changes nationaux ; des taux d'inflation similaires ; la corrélation des revenus; la prédominance des chocs symétriques; l'existence de mécanismes d'ajustement face aux chocs asymétriques (ce qui implique un certain degré de fédéralisme budgétaire). À toutes ces mesures, faudrait-il ajouter la coordination des politiques sectorielles.

En somme, l'intégration régionale est un concept qui se décline en plusieurs dimensions, notamment économique, commerciale, monétaire et financière. Les fondements théoriques évoqués ci-dessus justifient la nécessité pour de pays proches, notamment ceux de l'Afrique de l'Ouest, de coordonner leurs politiques, afin de réaliser des performances satisfaisantes.

1.4.4 Les raisons pratiques de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest est constituée d'aires de peuplement ethno-linguistiques régionales que les frontières politiques issues de la colonisation sont venues diviser d'une façon totalement artificielle. Ainsi, les peuples ouest-africains sont-ils historiquement intégrés et ce sont les États issus de la colonisation qui ont créé des obstacles à cette intégration.

L'intégration politique doit permettre de créer les conditions d'une nouvelle harmonie et d'un renforcement des échanges entre les peuples de la région. De nombreux espaces naturels homogènes, bassins fluviaux et bassins de production justifiant des politiques communes sont aujourd'hui séparés par des frontières. Des complémentarités existent entre différentes zones agro-climatiques (zones sahéenne, tropicale subhumide et tropicale humide) qui traversent l'ensemble de la région d'est en ouest. Elles pourraient être encore davantage mises à profit pour renforcer des complémentarités économiques entre régions.

L'accès au reste du monde de plusieurs pays sahéens est largement conditionné à l'accès aux ports du Sud et de l'ouest de la région, renforçant la pertinence d'une intégration régionale. La croissance démographique et le développement de moyens de transport ont globalement mis fin à un certain cloisonnement qui existait entre bassins de peuplement (REPAOC, 2011).

De plus, au titre des initiatives d'activités ou de coopérations transfrontalières¹⁰, elles sont nombreuses en Afrique de l'Ouest. À vocation économique, sociale, ou culturelle, ces activités s'appuient sur différents éléments dépassant les frontières politiques : la proximité de centres urbains comme dans la zone de Sikasso Korhogo Bobo, la langue comme dans le Réseau Transfrontalier des Radios Communautaires de la Guinée Bissau, du Sénégal et de la Guinée Bissau, ou encore la proximité d'un marché comme le loumade Diaobé au Sénégal (CEA, 2015).

En conclusion au chapitre un, retenons que la notion d'intégration est polysémique. Cependant dans le cadre de ce travail, nous l'envisageons au sens de la CEA qui se fonde sur la théorie classique de l'auteur BALLASA. Les fondements de l'intégration en Afrique de l'Ouest nous ont permis de comprendre que le processus d'intégration est à la fois ancien (d'un point de vue de l'historique des différentes initiatives d'intégration) mais aussi un phénomène nouveau (au regard du regain d'intérêt que connaît le régionalisme). Dans le chapitre suivant nous allons analyser les progrès réalisés par les Etats de la CEDEAO en soulignant les apports spécifiques de la CEA/BSR-AO.

¹⁰ La Dynamique régionale de la Zone Sikasso-Korhogo-Bobo Dioulasso, Le Réseau transfrontalier des radios communautaires de La Guinée Bissau, du Sénégal et de la Gambie – RETRARC GUISENGAMB, Le Marché de Diaobé, dans la région de Kolda au Sénégal (CEA, 2015). À cela, s'ajoutent les pôles d'échanges et les corridors commerciaux (ENDA CACID, 2012)

Chapitre 2 : Analyse des progrès réalisés dans le domaine de l'intégration régionale et des défis posés aux États de la CEDEAO

En prévision de la célébration du quarantième anniversaire de la CEDEAO en 2015, la CEA/BSR-AO, a souhaité mener une étude sur l'état de l'intégration régionale au sein de cette sous-région. L'étude intitulée « Une évaluation des progrès réalisés vers l'intégration régionale dans la région CEDEAO » visait à formuler les recommandations appropriées pour une plus grande efficacité vers l'intégration régionale préconisée par l'Union africaine (UA). Cette partie sera le lieu d'une synthèse de cette étude relativement au chapitre consacré aux progrès réalisés par les Etats dans divers domaines de l'intégration régionale. Enfin nous analyserons les limites de l'intégration ainsi que les défis qui se posent aux États de la CEDEAO.

2.1 Les progrès réalisés vers l'intégration régionale

Sur les dix (10) points énumérés dans l'étude menée par la CEA/BSR-AO, nous n'avons retenu que les cinq (5) relatifs à notre domaine d'étude à savoir, intégration régionale et commerce.

2.1.1 Libre circulation, commerce et douane

Le socle du processus d'intégration régionale, c'est la libre circulation des personnes, des biens, du capital et des services. C'est ainsi que la liberté de mouvement et de résidence consacrée dès le Traité initial sera davantage consolidée par le Protocole A/P1/5/79 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, signé à Dakar le 29 Mai 1979.

En outre, la CEDEAO a mis en place une plateforme pour l'harmonisation des procédures de l'immigration et l'examen de l'introduction de la demande de l'ECOVISA (visa de type Schengen). La Commission de la CEDEAO a mis en place et mis en œuvre des unités pilotes pour le contrôle le long des frontières. En 1979, les États de la CEDEAO se sont engagés à créer une Zone de Libre-Échange.

La durée de la période des arrangements financiers compensatoires avait été fixée à 4 ans à partir du 1er janvier 2004 et impliquait un mécanisme de compensation de la perte des recettes encourue par les États membres à cause de la suppression des tarifs sur le commerce intracommunautaire. Cependant, le fonctionnement de ce mécanisme reste mitigé parce que le budget destiné à financer les compensations dépendait du paiement des contributions des États membres.

Ces efforts liés à la libre circulation des personnes, des biens, du capital et des services a eu un léger impact positif sur le commerce surtout intra zone même si à l'heure actuelle, il reste très faible.

En effet, en termes de commerce intracommunautaire et concurrence, on note la mise en œuvre de politiques et programmes notamment, la politique régionale de la concurrence dans l'espace CEDEAO ainsi que le programme régional d'appui à la régulation du commerce informel dans l'espace CEDEAO. Les études techniques de ces politiques et programmes ont été réalisés par la CEA/BSR-AO. Une évaluation sur demande de la Commission de la CEDEAO est périodiquement réalisée.

Les États de la zone CEDEAO ont aussi fait de la négociation des Accords de Partenariat Economique (APE) une priorité. À cet effet, la CEDEAO a signé un accord avec l'Union Européenne. Elle poursuit également des échanges avec d'autres zones et pays du monde et de l'Afrique (notamment le Maroc) afin de conclure avec eux des accords commerciaux. À ce niveau, la CEA/BSR-AO assure un renforcement de capacité afin de permettre aux États de tirer le meilleur profit¹¹.

L'évolution de la CEDEAO d'une Zone de Libre-Échange à une Union Douanière est devenue inéluctable avec la perspective de l'avènement de l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne ; les pays de la région ayant décidé de négocier d'une seule voix, y compris ceux de l'UEMOA, sous l'égide de la CEDEAO.

Des progrès considérables ont été réalisés depuis l'adoption de la première structure du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO par l'Autorité des Chefs d'État et de Gouvernement en janvier 2006 à Niamey. Le 12 janvier 2006, le TEC a été adopté par la Décision A/DEC.17/01/06. Le 22 juin 2009, l'Acte Additionnel A/SA.1/06/09 portant amendement modifie la Décision afin de l'adapter aux réalités du terrain.

2.1.2 Infrastructures

Relativement au transport routier, la CEDEAO a défini les routes prioritaires d'intégration suivantes : la route trans-côtière Lagos-Nouakchott via Dakar (4.560km), la route transsaharienne Dakar-N'Djamena (4.460km), les routes d'interconnexion concernant la construction des tronçons manquants sur les axes ci-dessus ou la réhabilitation des axes routiers reliant les pays enclavés (le Mali, le Burkina Faso et le Niger) aux ports maritimes. L'étude sur ces axes prioritaires a été réalisée par la CEA/BSR-AO.

Un Accord a été signé en marge du Sommet de la CEDEAO tenu en mars 2014 à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) pour la réalisation de l'autoroute à péage Lagos-Abidjan, à six voies et deux chaussées séparées. Ce projet est considéré comme une haute priorité par la CEDEAO. Ce corridor, Lagos-Abidjan, long de 1 028 kilomètres, compte pour environ 70% de tout le trafic transitaire régional, abrite près de 30 millions habitants et sert de transit à 75% des échanges en Afrique de l'Ouest.

¹¹ Certains pays de la CEDEAO mais d'autres ne l'ont pas encore fait. Par exemple, le Nigéria. Sur les APE, les avis divergent. Selon des études de la CEA basé sur un modèle d'équilibre général, les APE ne vont pas favoriser le commerce intracommunautaire... Elle recommande aux pays de ne pas signer. Quant aux études de la Banque mondiale, basée sur le modèle d'équilibre partiel qui ne tient compte que du secteur des entreprises, les APE sont bénéfiques aux États africains signataires.

Par ailleurs, des progrès importants ont également été notés avec la mise en œuvre du West Africa Trade Hub (WATH), projet régional de facilitation du commerce, appuyé par l'USAID depuis 2003 pour accroître la compétitivité ouest-africaine, promouvoir l'exportation à partir de l'Afrique de l'Ouest, améliorer l'environnement des affaires et promouvoir l'intégration régionale.

En outre, la CEDEAO entreprend de redynamiser et de moderniser le réseau ferroviaire. En témoigne l'étude technique détaillée de la CEA/BSR-AO sur le tronçon Abidjan-Ouagadougou- Kaya-Dori-Niamey menée, avec pour objectif de relier le Sud Est du Mali (Asongo), Niamey et Ouagadougou aux Ports de Cotonou et Abidjan. Le lancement effectif de la construction de la boucle ferroviaire Niger-Benin-Burkina et Côte d'Ivoire a également eu lieu le 7 avril 2014.

Enfin, au niveau du transport aérien, on note par exemple le programme pour le renforcement des capacités des Organes chargés de la Supervision de la Sécurité de l'Aviation Civile des États membres dans le cadre des programmes COSCAP a réalisé des progrès considérables qui ont débouché sur la création en 2010, d'une Organisation Sous Régionale pour la Supervision de la Sécurité de l'Aviation (BAGASOO).

2.1.3 Industries, promotion du secteur privé et financier

La CEDEAO a adopté une Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest (PICA) dont les objectifs consistent à œuvrer en vue de l'accélération de l'industrialisation de l'Afrique de l'Ouest. A cet effet, chaque année, la CEA/BSR-AO publie un rapport sur l'état de l'industrialisation en Afrique de l'Ouest.

La Politique de la Qualité (ECOQUAL) et son Cadre de mise en œuvre ont été adoptés, en février 2013, par les Chefs d'État et de Gouvernement réunis à Yamoussoukro, à travers l'Acte additionnel A/SA.1/2/13. Le document sur le modèle et les procédures d'élaboration et harmonisation des normes a également été finalisé. La mise en œuvre du Programme d'Harmonisation des Normes (ECOSHAM) s'est traduite par la définition de normes communautaires sur certains produits.

La Commission de la CEDEAO mène également l'élaboration d'une Politique d'Investissement (ECOWIP), d'un code d'investissement de la CEDEAO (ECOWIC), d'un système d'information sur le marché ECOBIZWORLD (Projet ECOINVEST) et d'une Plateforme CASUA (E-Commerce) d'appui à ECOBIZ. D'autres initiatives concernent la mise en place d'un Programme des Jeunes Entrepreneurs, d'un Programme de la Diaspora CEDEAO et d'une Politique régionale de Partenariat Public Privé (PPP).

Une étude de la CEA/BSR-AO portant sur les indicateurs et le cadre de suivi du climat des investissements de la CEDEAO a été menée. Le Forum des Affaires de la CEDEAO se tient aussi désormais régulièrement dans les États membres toujours soutenu par la CEA/BSR-AO.

Pour assurer l'intégration et le développement du marché financier régional, il a été procédé à la signature d'un protocole d'accord entre la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), la Bourse des Valeurs du Ghana (GSE) et la Bourse Nigériane des Valeurs (NSE) et Conseil des marchés des capitaux ouest-africains (CMCAO) a été installé avec un comité technique.

La CEDEAO a mis en place, en 1999, une Banque pour l'Investissement et le Développement du Commerce (BIDC), en remplacement du Fonds de la CEDEAO, pour assurer le déroulement des transactions financières et des services.

Toutefois, pour le secteur bancaire, on note que si les pays de l'UEMOA partagent la même législation avec une commission bancaire régionale chargée de la surveillance des activités bancaires, au sein de la ZMAO, les systèmes bancaires ne sont pas uniformes. En effet, chaque pays de la ZMAO dispose de son propre système bancaire, justifiant ainsi la faible intégration du secteur financier. La CEA/BSR-AO encourage les États aussi bien de l'UEMOA que la CEDEAO à harmoniser leurs systèmes bancaires.

Quant au processus d'intégration des bourses, il est encore timide. En effet, La ZMAO compte trois bourses au Nigéria, au Ghana et en Sierra Léone qui ne sont pas intégrées. La BRVM, qui couvre les pays de l'UEMOA, fonctionne de façon régulière et a toujours attiré des investisseurs publics et privés mais elle n'arrive pas à avoir une capitalisation boursière de plus de 12% du PIB. Au travers de plusieurs publications, la CEA/BSR-AO à montrer l'intérêt et les avantages pour tous les États de l'Afrique de l'Ouest d'achever l'union douanière et économique.

L'intégration des compagnies d'assurance ouest-africaines n'est pas encore effective. Une législation dénommée «Code CIMA» régleme l'organisation, le fonctionnement et la supervision du secteur de l'assurance, uniquement dans l'espace de l'UEMOA.

2.1.4 Affaire politique, paix et sécurité

En vue du maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la sous-région, le Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité a institué des structures spécifiques, notamment le Conseil de Médiation et de Sécurité et le Groupe de Contrôle du Cessez-le-feu (ECOMOG : ECOWAS Monitoring Group).

Au titre de la sécurité régionale, la CEDEAO a adopté la Stratégie maritime intégrée lors du 44e Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement qui a eu lieu à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire les 28 et 29 Mars 2014. En matière de gestion affaires humanitaires, une équipe d'intervention d'urgence de la CEDEAO (sigle anglais : EERT) a été mise en place. Elle a notamment été déployée au Mali en novembre 2013. Quant au Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance, il se situe dans le droit fil de la Déclaration des Principes Politiques de la CEDEAO, adoptée à Abuja le juillet 1991, sur la liberté, les droits des peuples et la démocratisation.

La Commission déploie des observateurs pour le suivi des élections dans les différents pays membres. En outre, la Commission organise annuellement une réunion du réseau des organes de gestion d'élections de la CEDEAO (ECONEC), ainsi que des ateliers périodiques. En outre, un répertoire des observateurs d'élections a été constitué dans les trois langues officielles de la CEDEAO (Portugais, Anglais et Français).

2.1.5 Politique macro-économique et recherche

L'idée de créer une monnaie unique au sein de la CEDEAO a été lancée en mai 1983 par la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernement (Décision A/DEC/6 /5/83 relative à la proposition visant la création d'une zone monétaire unique de la CEDEAO). En 1987, les Chefs d'État et de Gouvernement des États membres de la Communauté, à travers la décision A/DEC.2/7/87 portant adoption d'un programme de coopération monétaire de la CEDEAO (PCMC). À cet effet, la CEA/BSR-AO a été chargé de réaliser l'étude de faisabilité de la monnaie unique.

Au regard des résultats mitigés dans la mise en œuvre du PCMC, la Conférence a adopté une nouvelle approche visant l'accélération de l'intégration monétaire. A cet égard, la décision A/DEC.7/12/99 adopte des critères de convergence macroéconomique de la CEDEAO a été adoptée à Lomé.

Ce dispositif ainsi adopté comporte dix critères de convergence macroéconomique dont quatre primaires et six secondaires que les États membres devraient respecter avant la création de la monnaie unique de la CEDEAO en 2004. Dans le cadre de cette nouvelle démarche accélérée, les Chefs d'État et de Gouvernement de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, du Nigeria et de la Sierra Leone ont signé, le 15 décembre 2000 à Bamako, l'accord portant création de la Zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO), dont la monnaie a été prévue pour janvier 2003. Conformément au Programme des activités contenues dans la feuille de route, l'union monétaire de la CEDEAO devrait être lancée en 2020 avec la création de la Banque Centrale de la CEDEAO et l'introduction de la monnaie commune.

Pour y arriver, un ensemble activités sont prévues dans la feuille de route pour le Programme de la monnaie unique de la CEDEAO, dont la réalisation permettra de rendre plus optimale la région CEDEAO à la lumière des critères des zones monétaires optimales. En vue de s'assurer de la mise en œuvre à temps et de façon effective de cette feuille de route, la Commission de la CEDEAO a été chargée de continuer à coordonner le travail interinstitutionnel et à collaborer avec les autres institutions régionales et États membres impliqués dans le Programme de coopération monétaire de la CEDEAO.

De même, les États membres ont été exhortés à poursuivre la mise en œuvre des politiques monétaires, budgétaires et structurelles. La CEA/BSR-AO soutient l'initiative par le renforcement de capacité des États vers l'harmonisation des politiques macroéconomiques.

Dans la mise en œuvre de cette feuille de route, il s'est avéré nécessaire la relecture de certains textes et de faire adopter d'autres en vue de tenir en compte de l'évolution du processus. C'est ainsi qu'en juin 2012, la Conférence des Chefs d'États et de Gouvernement a adopté l'Acte Additionnel A/SA.3/06/12, portant modification de la décision A/DEC.17/12/01 portant création d'un mécanisme de surveillance multilatérale des politiques économiques et financières des États membres de la CEDEAO. De même, un Pacte de Convergence et de Stabilité Macroéconomique entre les États membres de la CEDEAO (Acte Additionnel A/SA.4/06/12) a été adopté.

Enfin, la CEDEAO a confié le suivi et la recherche sur les politiques de convergence monétaire à l'AMAAO et l'IMAO. L'AMAAO a été mise en place en remplacement de la Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest (WACH), créée en 1975, pour améliorer le commerce sous régional en Afrique de l'Ouest. Quant à l'IMAO, il a été mis en place en 2001 suite à la Déclaration d'Accra sur la création d'une deuxième zone monétaire, en vue de faciliter la création d'une Banque Centrale Commune et l'introduction d'une monnaie commune aux États membres participants.

2.2 Limites et défis de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest

L'intégration régionale connaît un renouveau dans le monde depuis le milieu des années 90. Ce renouveau concerne aussi les pays d'Afrique de l'Ouest. Les expériences d'intégration régionale pendant la première vague d'intégration, dans les années 60 et 70, ont produit des résultats mitigés et souvent décevants en termes de création de commerce et d'accélération de la croissance économique. Ce constat est surtout vrai pour les expériences d'intégration régionale entre pays en développement, en particulier en Afrique subsaharienne. Le regain d'intérêt actuel pour l'intégration régionale pose bien sûr la question de son influence sur les économies des pays concernés (ASDI, 2005).

2.2.1 CEDEAO et UEMOA : intégration à géographie et contenu variables

La CEDEAO et l'UEMOA diffèrent en termes de couverture géographique, de caractéristiques des pays membres et de contenu des projets d'intégration. Les deux ensembles régionaux se recoupent dans la mesure où tous les pays membres de l'UEMOA appartiennent également à la CEDEAO, qui regroupe en plus 7 autres pays d'Afrique de l'Ouest. Il existe de fortes disparités entre les pays membres des deux regroupements régionaux en termes de taille, de revenu moyen par habitant, de structure du commerce extérieur, de volume de l'aide au développement et d'étendue de la pauvreté.

Il existe enfin des disparités d'ordre linguistique et culturel avec une certaine homogénéité au sein de l'UEMOA, qui est composée de pays francophones (à l'exception de la Guinée-Bissau), et une grande hétérogénéité au sein de la CEDEAO, qui regroupe des pays anglophones, francophones et lusophones. La substance même des accords d'intégration et les domaines couverts par le processus d'intégration diffèrent de manière importante de l'UEMOA à la CEDEAO (ASDI, 2005).

- **Une union douanière imparfaite en voie d'élargissement**

L'union douanière est un composant essentiel du processus d'intégration de l'UEMOA. Les droits de douane sur le commerce intracommunautaire ont été éliminés progressivement et, depuis 2000, un tarif extérieur commun (TEC) a été mis en place. L'UEMOA a adopté des règles d'origine qui permettent de déterminer les produits exemptés de droits de douane.

Du fait de l'existence de certaines taxes, on ne peut pas parler d'une union douanière stricto sensu car des niveaux de taxes différents sont imposés sur les importations des pays tiers de certains produits. L'union douanière devrait à terme, être élargie à tous les pays de la CEDEAO. En effet, les pays membres de la CEDEAO ont l'intention de mettre en place cette union douanière élargie au 1er janvier 2008, avec alignement du tarif extérieur des pays non membres de l'UEMOA, sur le tarif extérieur commun de l'UEMOA.

- **Un marché commun plus formel que réel**

Si le cadre institutionnel et réglementaire favorisant l'intégration commerciale et la libre circulation des biens est beaucoup plus avancé au sein de l'UEMOA qu'au sein de la CEDEAO, le cadre réglementaire du marché commun a, en revanche, pris de l'avance au sein de la CEDEAO, en particulier en ce qui concerne la libre circulation de la main-d'œuvre et le droit d'établissement. L'élaboration d'un ensemble réglementaire et législatif, ayant pour objectif la libre circulation de la main d'œuvre dans l'espace CEDEAO, s'est faite en trois étapes.

Le cadre réglementaire, garantissant la libre circulation de la main d'œuvre au sein de la CEDEAO, est plus le résultat que la cause des migrations, allant des pays de l'intérieur vers les pays côtiers en Afrique de l'Ouest. Ces migrations, en particulier vers la Côte d'Ivoire, le Nigeria et le Sénégal, ont commencé bien avant la création formelle d'un marché du travail régional.

Jusqu'à présent la discussion a porté sur la libre circulation de la main d'œuvre et le développement d'un marché du travail régional. Il y a aussi les autres facteurs de production, en particulier le capital. Il n'existe pas encore d'intégration des marchés de capitaux nationaux au niveau de l'UEMOA et la CEDEAO (HUGON, 1999 et WORLD BANK, 2001).

- **Une union monétaire en gestation à risques**

Un certain nombre de problèmes risquent de retarder, voire dans le pire des cas, de remettre en cause la création de l'union monétaire élargie en Afrique de l'Ouest. Il y a tout d'abord des problèmes structurels qui tiennent au fait que la spécialisation internationale des pays membres de la future union monétaire élargie diffère fortement.

En plus de cet argument structurel, il y a des raisons conjoncturelles au retard de la mise en œuvre de la seconde zone monétaire et par là même de l'union monétaire élargie. En effet, les cinq pays engagés dans le processus d'intégration monétaire (ZMAO) ont élaboré des critères de convergence qui doivent être respectés avant la création de la seconde zone monétaire au premier juillet 2005 (la date initiale était le premier janvier 2003).

Ces critères sont au nombre de 9 et souvent proches des critères de convergence mis en œuvre au sein de l'UEMOA. Seule une minorité de pays aspirant à la création de la ZMAO remplissait les critères de premier et de second rang en juin 2003.

Enfin, il y a aussi le choix du régime de change extérieur, fixe ou flexible, pour l'union monétaire élargie. Cet aspect n'a pas encore été abordé par les gouvernements des pays concernés, ce qui risque de retarder le passage de la première étape à la deuxième étape du processus d'intégration monétaire. Au cas où les pays membres choisiraient une fixité du change, il faudrait encore décider de la monnaie d'arrimage, euro, dollar ou panier de monnaies qui, de préférence, doit refléter le poids de ces monnaies dans le commerce extérieur des pays de la CEDEAO.

2.2.2 Intégration, commerce extérieur et spécialisation

L'objet de l'intégration économique régionale est d'intensifier les échanges commerciaux et d'approfondir la spécialisation des économies des pays membres en fonction de leurs avantages comparatifs. Pour avoir une influence positive sur l'économie des pays membres, il est important que la création de commerces régionaux ne conduise pas à une contraction du volume des échanges avec les pays tiers. Nonobstant les efforts, l'intégration en Afrique de l'Ouest est caractérisée par des politiques sectorielles en mal de moyens et une très faible spécialisation de l'économie. A cela s'ajoute, le rôle des obstacles non tarifaires.

- Des politiques sectorielles en mal de moyens

Les pays de la CEDEAO se sont mis d'accord à Accra en janvier 2005, sur une politique agricole commune, dont l'objectif est d'assurer la sécurité et l'indépendance alimentaire, de favoriser les échanges entre les pays membres, et d'assurer des revenus décentes aux paysans.

La décision prise au niveau des Chefs d'État et de Gouvernement n'explicite pas les mesures pratiques à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs ni les moyens financiers qui leur seront consacrés. Cela étant, il est nécessaire d'attendre avant de mieux saisir les tenants et aboutissants de la politique agricole de la CEDEAO. Le lien entre ce genre de politique et l'objectif majeur de l'intégration régionale, à savoir la libre circulation des biens et des facteurs de production, n'est pas toujours évident. L'histoire de l'intégration régionale entre pays en développement n'incite pas à l'optimisme car elle est pleine d'exemples de politiques communes qui sont restées au stade d'initiative sans suite ou d'articles dans les traités d'accords régionaux.

- Une spécialisation peu propice à l'intégration régionale

La spécialisation des économies de la sous-région explique en grande partie le faible niveau d'intégration par les échanges des économies de l'UEMOA (et de la CEDEAO). Dans les économies de ces pays, le secteur primaire joue un rôle prépondérant. Les exportations reflètent cette spécialisation puisqu'elles sont dominées par un nombre limité de produits primaires.

La plupart de ces économies se caractérisent aussi par une structure industrielle très peu développée, avec un nombre restreint d'entreprises, et un degré faible de différenciation des produits à l'intérieur même des branches. Cela limite fortement le potentiel de création de commerces suite à l'abolition des barrières tarifaires. Une étude de l'UEMOA, portant sur la fin des années 90, montre que le nombre d'entreprises industrielles dans les pays de l'UEMOA s'élevait à seulement 2 500.

Même si le potentiel de création de commerces est limité, la création de l'union douanière a accru les échanges entre les pays de la CEDEAO, modérément et à partir d'un niveau très bas. Il est dès lors intéressant de se demander dans quels secteurs l'intensification des échanges a eu lieu. Ceci est important pour déterminer les avantages comparatifs des pays concernés mais aussi pour se faire une idée de comment un approfondissement à venir de l'intégration régionale va influencer la spécialisation régionale. Il est aussi nécessaire de mieux connaître les secteurs ou branches en expansion du point de vue du genre car la répartition par genre est différente dans les secteurs d'activité (ASDI, 2005).

- **Le rôle des obstacles non tarifaires**

L'impact restreint de la suppression des droits de douane sur les échanges commerciaux à l'intérieur de l'espace UEMOA est aussi dû au fait qu'il subsiste d'autres obstacles qui limitent fortement les effets de création de commerces de l'union douanière (FAFCHAMPS, 2004). Il y a d'abord des infrastructures routières et ferroviaires peu développées (BADIANE, 1997), et souvent en mauvais état. Il y a ensuite les règles d'origine. Il y a enfin les obstacles non tarifaires. Les opérateurs privés considèrent que ces derniers sont un plus grand frein à l'expansion du commerce régional que les barrières douanières (AKANNI-HONVO, 2003).

Il est toujours difficile de faire une typologie exhaustive des obstacles non tarifaires et de leur importance pour les échanges extérieurs parce que ces obstacles diffèrent selon les pays et selon les secteurs et aussi parce qu'ils sont, par nature, difficiles à détecter et quantifier. Cependant il est généralement admis que les obstacles non tarifaires les plus courants en Afrique de l'Ouest sont de nature administrative, souvent en interaction avec des obstacles techniques, qui eux sont dus à l'application de normes ou de standards différents dans certains pays. Les petites et moyennes entreprises sont généralement les plus touchées par les obstacles non tarifaires, souvent par ignorance des législations en place et de l'avancée de l'intégration formelle.

2.2.3 *À la recherche des effets « dynamiques » de l'intégration régionale*

En plus de son influence directe sur les échanges commerciaux, l'intégration régionale a des effets sur la croissance économique; on les appelle généralement les « effets dynamiques ». Ces effets sont de plusieurs sortes mais tous contribuent (ou plutôt devraient contribuer) à accélérer le taux de croissance. La répartition de cette croissance dans la sous-région devrait également être touchée par ces effets dynamiques.

Dans l'espace CEDEAO, ces effets demeurent disparates et incohérents. L'amélioration et l'harmonisation des politiques budgétaires, suite à l'application des programmes de convergence, de nature à les rendre plus crédibles, impulsant ainsi une dynamique de croissance à plus long terme est une priorité.

- **La dévaluation plus décisive que le désarmement tarifaire**

Selon les données de la Banque Mondiale, l'évolution des investissements privés en pourcentage du PIB entre 1989 et 2002, plusieurs observations peuvent être faites. Tout d'abord, la mise en place de l'union douanière entre les pays membres de l'UEMOA pendant la seconde moitié des années 90 et son entrée en vigueur en 2000 ne semble pas avoir eu d'effet notable sur les investissements privés au sein de l'UEMOA sans parler de la zone CEDEAO. Le rapport des investissements privés au PIB fluctue mais reste en gros constant après 1995. Par contre, la dévaluation du franc CFA, en améliorant la rentabilité des activités exportatrices ou concurrentes des importations, a fait bondir les investissements privés dans les pays de l'UEMOA en 1994 et 1995, les maintenant à un niveau supérieur par la suite. La politique de change joue un rôle plus important que l'intégration commerciale régionale pour les décisions d'investissement par les opérateurs privés.

- **Intégration régionale et développement inégal en Afrique de l'Ouest**

L'absence d'effet significatif au niveau de l'ensemble de la CEDEAO peut en fait cacher de grandes disparités entre les pays membres avec les gains et coûts de l'intégration répartis de manière inégale.

Quatre raisons peuvent être avancées brièvement pour expliquer cet apparent paradoxe. Comme on a pu le constater, la création de l'union douanière ne s'est pas traduite par une diversion de commerce avec les pays tiers, ce qui est un des facteurs potentiels d'appauvrissement des pays les moins développés. Une deuxième raison tient au fait que le secteur manufacturier, le plus prôné au phénomène d'agglomération cumulatif, tient une place infime dans la majorité des pays de la CEDEAO, ce qui limite fortement son impact sur la croissance économique et les revenus par habitant. Une troisième raison doit être cherchée du côté des autres facteurs explicatifs de la croissance économique qui influent de manière inégalitaire les pays de la CEDEAO.

Les exemples de tels facteurs abondent, mais certains comme la spécialisation des pays et l'évolution du prix des matières premières exportées, le genre de politique économique mis en application dans ces pays et le volume et la nature de l'aide publique au développement jouent un rôle prépondérant. Enfin, comme on l'a vu précédemment, il reste le fait que l'intégration régionale aujourd'hui soit loin d'être parfaite. L'espace CEDEAO reste fortement segmenté et la libre circulation des biens est entravée par des infrastructures routières défectueuses et de nombreux obstacles non tarifaires.

- **Intégration en Afrique de l'Ouest: un projet inachevé**

La création d'une union douanière, assurant la libre circulation des biens, est récente (2000) et ne couvre, à ce jour, que les pays de l'UEMOA. Cette union douanière est imparfaite avec, dans un certain nombre de secteurs, des protections nationales imposées sur les importations des pays tiers et, à l'intérieur de l'espace UEMOA, des obstacles non tarifaires (principalement des barrières administratives). L'élargissement de l'ensemble de l'union douanière à la CEDEAO était prévu à l'horizon 2008 mais le calendrier exact, les pays participants et les mécanismes mêmes de mise en œuvre de l'union douanière (collecte des droits de douane sur les produits importés des pays tiers, institution responsable du fonctionnement de l'union douanière, etc.) restent à définir (ASDI, 2005).

L'intégration par la libre circulation des facteurs de production (main d'œuvre et capital) est en retard sur les mesures prises. Le troisième volet de l'intégration en Afrique de l'Ouest, l'union monétaire, ne couvre que les pays de l'UEMOA et le projet d'union monétaire élargie à la CEDEAO contient, en germe, des problèmes difficiles à résoudre qui tiennent principalement au fait que les pays de la CEDEAO ne constituent pas une zone monétaire optimale (ou plutôt sont loin d'en constituer une à ce jour).

L'instabilité monétaire ayant souvent mené à la contraction des échanges et au recul de l'intégration économique, il existe un risque réel que la marche forcée vers une union monétaire élargie ait un effet semblable sur l'intégration au sein de la CEDEAO. Enfin, les pays de l'UEMOA comme de la CEDEAO ont entrepris des politiques à caractère sectoriel dont le lien avec le processus d'intégration n'est pas toujours évident et qui souffrent d'un déficit de financement (GEOURJON et MANSOUR, 2013).

En conclusion à ce chapitre, de l'analyse des progrès réalisés par les États de la zone ouest-africaine, il ressort de cela que de nombreux progrès ont été réalisés vers l'intégration régionale. Il est clair que ces progrès sont le fruit des efforts conjugués entre les différents États et plusieurs organisations notamment la CEA/BSR-AO. Toutefois, beaucoup de lacunes restent à combler. Le chapitre suivant tentera de répondre si oui ou non la contribution de la CEA/BSR-AO est déterminante au regard de l'analyse des composantes essentielles de son programme d'activité. Un accent particulier sera mis sur une innovation, l'IIRA.

Chapitre 3 : Analyse des activités de la CEA/BSR-AO en faveur de l'intégration régionale

La fourniture d'assistance technique pour le renforcement de capacités, les publications phares concernant l'Afrique de l'Ouest ainsi que l'appui aux programmes et projets de développement communautaire sont les principales composantes du programme de travail de la CEA/BSR-AO. Ces interventions font l'objet de cette partie du travail qui sera complété par l'Indice d'Intégration Régionale en Afrique (IIRA).

3.1- Le cadre institutionnel de l'intégration en Afrique de l'Ouest et le cadre juridique d'intervention de la CEA/BSR-AO

Le paysage institutionnel en Afrique de l'Ouest est marqué par une floraison d'organisation qui œuvre dans le domaine de l'intégration. La coopération est le socle de l'intervention entre la CEA/BSR-AO et les Etats membres de la CEDEAO.

3.1.1- Le cadre institutionnel de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest

L'intégration régionale en Afrique de l'Ouest remonte aux indépendances. Elle se fait selon une approche institutionnelle avec la mise en place d'organisation internationale comme l'UA, la BAD et la CEA à travers ses Bureaux sous régionaux, de structures supranationales à vocation sous régionale comme la CEDEAO et l'UEMOA et l'UFM¹², la mise en place d'institutions communautaires à caractère technique notamment, OMVS, OMVG¹³, la signature de traités et d'accords dont l'objectif est de renforcer le partenariat économique, monétaire et politique entre États membres. C'est une intégration régionale par « le haut », à partir des constructions institutionnelles. Ces différentes institutions ont réalisé des avancées significatives notamment sur le plan politique et institutionnel. On peut souligner à titre d'exemple, les efforts consentis dans le domaine de l'élaboration et de l'harmonisation des politiques communautaires comme l'élaboration par l'UEMOA et la CEDEAO, d'une politique agricole commune (PAC), la mise en place d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) au sein de l'UEMOA et l'institution d'un Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale (FAIR) et l'adoption du NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique) comme outil de développement économique (A. DIOP et M. DIALLO, 2012).

Cependant, malgré ces progrès institutionnels, l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest tarde toujours à se concrétiser. En effet, la plupart des projets de construction communautaires n'ont pas apporté des résultats concluants. Les différentes initiatives en matière d'intégration se sont soldées par des échecs.

¹² UFM (Union du Fleuve Mano)

¹³ OMVS (Organisation de Mise en Valeur du Fleuve Sénégal); OMVG (Organisation de Mise en Valeur du Fleuve Gambie)

La plupart des auteurs qui ont abordé la question parlent de bilan mitigé des projets d'intégration. Cette situation est due aux divergences idéologiques, à l'absence de transfert de souveraineté, à l'insuffisance de l'équipement du territoire, et surtout au non-respect des engagements pris en commun. En effet, selon O. OJO, « *une difficulté majeure qui affecte l'intégration dans le cadre de la CEDEAO tient aux manquements de ses membres envers l'application loyale et complète des nombreux protocoles et décisions de l'organisation* » (BACH, 1998).

La construction de l'Afrique de l'Ouest connaît donc un retard alors que l'intégration régionale progresse dans d'autres régions du monde. L'approche institutionnelle a certes permis de réaliser des avancées. Mais elle semble s'essouffler faute d'incarnation des territoires, d'implication des peuples et des collectivités territoriales. Le modèle africain d'intégration régionale n'a pas pris en compte les logiques socio-économiques des populations. Il est donc déconnecté des dynamiques locales qui s'expriment notamment dans les espaces frontaliers. En réalité et d'une manière générale, les paradigmes de développement en Afrique de l'Ouest ont ignoré le territoire. Car comme le note C. ALVERGNE (2008), dans le cas des politiques d'aménagement du territoire, on a assisté à un « *aménagement sans le territoire* ».

3.1.2- *Le cadre juridique de la coopération de la CEA avec les États et institutions d'intégration de la sous-région ouest-africaine*

La Charte des Nations Unies a été signée à San Francisco le 26 juin 1945 et est entrée en vigueur le 24 octobre 1945. Dans le chapitre I, l'un des objectifs de l'Organisation est de « *Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion* »¹⁴.

La CEA joue un double rôle en tant qu'organisme régional de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et en tant que partie intégrante du paysage institutionnel régional en Afrique. Son action se fonde essentiellement sur le Chapitre IX qui stipule que : « *Les membres s'engagent, en vue d'atteindre les buts énoncés à l'Article 55, à agir, tant conjointement que séparément, en coopération avec l'organisation* »¹⁵.

Pour accompagner les efforts des CER du continent Africain, la Conférence des Ministres de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique a défini, en 1997, une nouvelle mission pour les Bureaux sous régionaux de la CEA, et un nouveau mandat à leurs organes statutaires. Ainsi, les Bureaux sous régionaux de la CEA ont vocation principale de « *faciliter la coopération, l'intégration et le développement économiques au niveau sous régional* » (CEA, 2007).

¹⁴ Chapitre I, Article 1 alinéa 3

¹⁵ Chapitre IX, Article 56

Leurs organes statutaires doivent, entre autres, « recommander des stratégies, des politiques, des programmes et des projets visant à promouvoir la coopération et l'intégration économiques au sein de leurs sous-régions respectives et avec d'autres sous-régions africaines, en vue de la réalisation des objectifs de la Communauté Economique Africaine » (CEA, 2007).

3.1.3 - Brève présentation de la CEA/BSR-AO

La CEA, créée par le Conseil Economique et Social des Nations Unies en 1958, est l'une des cinq commissions régionales des Nations Unies. La CEA a pour mandat de promouvoir le développement économique et social de ses États membres, de favoriser l'intégration sous régionale et de promouvoir la coopération internationale pour le développement de l'Afrique. La CEA a entrepris plusieurs réformes dans le passé, notamment en 1991, 1996 et 2002, suite aux changements intervenus dans le système des Nations Unies et aux évolutions ayant une incidence sur sa principale mission.

Les activités du Bureau Sous Régional sont guidées par la nécessité selon laquelle le processus de développement de l'Afrique doit être axé sur les priorités du continent, comme indiqué par le Secrétaire Exécutif Honoraire de la CEA, M. Carlos LOPES¹⁶, dans le cadre de la recherche de nouvelles stratégies et approches pour assurer que les populations africaines et les pays tirent le meilleur parti des ressources dont regorge le continent.

Considérant les tendances actuelles de croissance, sources d'une profonde transformation structurelle de l'économie et le bénéfice potentiel de l'avantage démographique qui permettent au continent de constituer un énorme marché potentiel, la CEA a entrepris une autre réforme depuis la fin de l'année 2012 en vue de renforcer la pertinence de son travail au niveau des États membres. Cette réforme devrait répondre à certaines principales priorités qui s'articulent autour d'un certain nombre d'avantages comparatifs du continent.

La CEA/BSR-AO, basé à Niamey au Niger¹⁷, sert quinze pays qui sont tous des États membres de la CEDEAO. Ces pays sont: le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

Au niveau sous régional, la CEA/BSR-AO permet de traduire le travail normatif et d'analyse en activités opérationnelles au profit de ses États membres. Elle remplit son mandat à travers l'appui technique aux CER : CEDEAO, UEMOA, UFM, etc; et aux États membres sur l'harmonisation des politiques, y compris les conseils répondant aux besoins spécifiques des États membres, la facilitation de l'intégration régionale en servant de point focal pour le dialogue sur les politiques et le partage de l'information entre la Commission et les autres acteurs en Afrique de l'Ouest.

¹⁶ Mekki Abbas – Soudan (1959 - 1961), Robert K.A Gardiner – Ghana (1961 - 1975), Adebayo Adedeji – Nigéria (1975 - 1991), Issa Diallo – Guinée (1991 - 1992), Layashi Yaker – Algérie (1992 - 1995), Kingsley Amoako – Ghana (1995 - 2005), Abdoulie Janneh – Gambie (2005 - 2012), Carlos Lopes – Guinée Bissau (2012 - 2016). Abdalla Hamdok du Soudan a été nommé par le Secrétaire Général Ban Ki-moon, comme le Secrétaire Exécutif par intérim de la CEA depuis le 1^{er} novembre 2016.

¹⁷ Établie à Niamey en 1963 à la suite d'un accord de siège, elle a commencé ses activités la même année.

Dans le cadre de la restructuration organisationnelle de la CEA récemment entreprise (2012), les BSR sont érigés en centres de données sous régionaux et constituent les principaux acteurs dans la formulation et la mise en œuvre des initiatives sous régionales.

3.2 Analyse des composantes du programme de travail de la CEA/BSR-AO

Les activités de la CEA sont axées autour du renforcement des capacités, de la publication de documents scientifiques et de l'appui des programmes et projets communautaires.

2.2.4 La fourniture d'assistance technique pour le renforcement de capacités

L'assistance technique au renforcement de capacités est fournie aux États à leur demande ainsi qu'aux organisations sous régionales d'intégration à savoir la CEDEAO et l'UEMOA qui constituent les plus importantes et les plus dynamiques dans le processus sous régional d'intégration.

- Au profit des États membres de l'espace communautaire

L'objectif principal visé à travers cette assistance est de renforcer les capacités des États de la sous-région dans la formulation de politiques et programmes pertinents basés sur des données fiables. Dans le cadre du renforcement des systèmes statistiques nationaux des États, la CEA/BSR-AO a contribué à l'harmonisation des méthodes et pratiques de prévisions, de collecte et de traitements des données des États membres par la formation de points focaux statistiques.

Le programme de renforcement de capacités de la CEA/BSR-AO au profit des États se traduit aussi par l'organisation d'ateliers, de colloques et séminaires de formation sur divers aspects du processus d'intégration sous régionale. En matière de négociation d'accords commerciaux internationaux et compte tenu des faibles capacités humaines, institutionnelles et financières dans ce domaine, une assistance technique s'est avérée nécessaire.

La CEA/BSR-AO a fourni des appuis considérables aux pays africains dans le cadre des négociations commerciales au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et les Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne.

Un programme a été mis en place à cet effet par la CEA dénommé « programme de renforcement des capacités en matière de commerce et de développement en Afrique »¹⁸ avec pour objectif d'aider les pays du continent à « *décrypter les arcanes des négociations commerciales de l'OMC et à construire des positions communes en vue de ces négociations, en se préparant aux sessions de négociations décisives* ».

¹⁸ Ce programme fournit, entre autres, des conseils techniques et des analyses actualisées sur les questions commerciales multilatérales, des formations sur les questions liées au commerce et des appuis pour l'élaboration de politiques en matière de commerce et d'investissement.

S'agissant des accords de partenariat, la CEA a élaboré un modèle de référence d'APE pour les négociations en vue de la coordination des positions des pays africains sur cette question cruciale pour leurs relations commerciales avec l'Europe.

- Au profit des organisations d'intégration régionale

Il s'agit principalement des organisations d'intégration les plus dynamiques de la sous-région à savoir la CEDEAO et l'UEMOA :

La Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

L'assistance de la CEA/BSR-AO à la Commission de la CEDEAO¹⁹ en matière de renforcement de capacité a porté essentiellement sur l'organisation de stages de formation pour améliorer les compétences des fonctionnaires en matière de gestion de projets et programmes communautaires. La CEDEAO bénéficie aussi de l'appui logistique et matériel de la CEA/BSR-AO. En outre, des services consultatifs sont également offerts mais uniquement à la demande d'un État membre ou des institutions communautaires²⁰.

L'objectif visé par le renforcement des capacités de cette organisation d'accélérer la mise en œuvre des initiatives en matière d'intégration régionale et de développement pour mieux répondre aux priorités des populations.

Dans le cadre d'un partenariat avec les organisations intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest, la CEA/BSR-AO a financé l'organisation d'un séminaire sous régional regroupant la CEDEAO, l'UEMOA et de nombreuses organisations intergouvernementales (OIG) opérant dans la sous-région. L'objectif visé par la CEA/BSR-AO est de créer une synergie et une complémentarité d'actions de ces organisations dans la mise en œuvre des projets d'intégration régionale.

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA)

L'appui de la CEA/BSR-AO s'apprécie essentiellement à deux niveaux : organisation de séminaires et ateliers de formation au profit des fonctionnaires de la Commission de l'UEMOA²¹ et l'assistance technique en matière de traitement et de diffusion de données statistiques.

¹⁹ La CEDEAO a été créée le 28 mai 1975 à Lagos (au Nigéria) avec pour but de « promouvoir l'intégration économique dans la perspective d'une union économique de l'Afrique de l'Ouest ». Pour y parvenir elle compte mettre en œuvre des actions visant l'harmonisation des politiques nationales dans tous les secteurs d'activités économiques que sont : l'agriculture, l'industrie, le commerce, l'énergie, les transports et communications, la monnaie et finance. Elle comprend quinze États membres. Elle est l'une des Communautés Economiques Régionales la plus peuplée avec plus de 300 millions d'habitants. À sa création, elle avait une vocation purement économique et sociale à savoir promouvoir la coopération et l'intégration pour améliorer les conditions des populations de la région. Toutefois, depuis la révision du Traité constitutif en 1993, l'Organisation prend en charge désormais de façon active les questions de paix et sécurité régionales suite aux conflits éclatés dans la zone.

²⁰ Par le passé, la CEA intervenait essentiellement sur la base d'une approche régionale sans servir les pays pris individuellement. Mais ces dernières années, la CEA s'est investi dans les projets et programmes régionaux et sous régionaux et aussi auprès des États membres pris individuellement.

²¹ L'UEMOA a été créée en 1994 par un groupe de huit (08) pays ayant en partage la même monnaie (le franc CFA). Tous ses pays membres sont francophones. Les objectifs qui lui sont assignés sont relativement similaires à ceux de la CEDEAO et visent le renforcement de la compétitivité des activités économiques et financières des États membres et la création d'un marché fondé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux ainsi le droit d'établissement. Sa vocation est purement économique et financière sans référence expresse au domaine politique ou sécuritaire.

La CEA/BSR-AO apporte un appui conséquent au centre de statistiques de l'UEMOA pour lui permettre d'assurer efficacement ses missions par la mise en place de mécanismes fiables de collecte de données auprès des États membres.

Grâce à l'aide de la CEA/BSR-AO, des points focaux statistiques ont été établis dans tous les États membres. Dans le cadre d'un partenariat qui sera mis en place très bientôt, les deux institutions (CEA et UEMOA) envisagent de partager en commun des bases de données uniques pour la sous-région ouest africaine. Ce partenariat pourrait permettre l'harmonisation des données de référence et l'actualisation des comptes nationaux des États membres sur la base de données fiables et actualisées et surtout réduire le fardeau de fourniture des données par les États membres aux organisations internationales.

2.2.5 *Les publications phares concernant l'Afrique de l'Ouest*

Le développement passe inévitablement par la connaissance et l'information. Le savoir est reconnu en effet comme un moteur de productivité et de croissance économique. Pour l'OCDE, le savoir a toujours été une source de créativité, d'innovation et de développement (OCDE, 2013). Quant à la Banque Mondiale, dans un rapport remarquable sur le savoir au service du développement, elle a reconnu le rôle décisif de la connaissance pour le progrès économique et social (BANQUE MONDIALE, 1999).

Les rapports que la CEA/BSR-AO publie sont l'œuvre d'experts qualifiés ; elles sont donc d'une qualité scientifique indéniable. Sans prétendre à l'exhaustivité, ces rapports produits chaque un an ou deux peuvent être énumérés comme suit avec un exposé succinct de leur contenu. Seules les publications qui se rapportent directement au volet intégration régionale et commerce seront énumérées :

- **Le suivi des progrès macroéconomiques et de la convergence institutionnelle en Afrique de l'Ouest**

À travers la publication de cette étude, la CEA/BSR-AO veut contribuer à l'accélération du processus d'intégration et le développement socio-économique de la sous-région ouest-africaine. L'étude fait l'état des lieux des progrès accomplis en matière de convergence des politiques macroéconomiques, formule des critiques sur les insuffisances constatées et recommande des mesures à prendre pour améliorer la situation.

- **L'état de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest**

Ce rapport propose des voies et moyens de lever les contraintes multiples qui subsistent et entravent l'atteinte des objectifs vers l'intégration régionale. Après avoir fait l'évaluation du processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, elle mesure les performances, identifie les obstacles auxquels font face les pays de la sous-région tout en proposant des solutions pour résoudre les problèmes identifiés dans la perspective de booster le processus.

- **La croissance verte inclusive pour accélérer le développement économique**

Après avoir fait le bilan de la situation socio-économique des pays de la sous-région, ce rapport aborde un sujet majeur et controversé qu'est la « croissance verte ». Il souligne que cette nouvelle forme d'économie constitue une opportunité pour l'Afrique de l'Ouest. Le rapport identifie les difficultés de mise en œuvre pour la croissance verte et identifie les emplois capables de contribuer à résorber le chômage notamment des jeunes.

- **Les financements innovants pour la transformation économique de l'Afrique de l'Ouest**

Cette étude expose la problématique du financement du développement en Afrique de l'Ouest, identifie les opportunités et les contraintes et présente des options en termes de financement innovant pouvant contribuer grandement à la croissance économique dans la sous-région. Elle formule des recommandations pertinentes aux décideurs et les autres parties prenantes pour une mobilisation conséquente de financements innovants pour contribuer au processus de développement de la zone ouest-africaine. Entre autres recommandations, l'étude suggère :

- ✓ le développement des marchés financiers régionaux ;
- ✓ l'incitation des investissements directs par le secteur privé aussi bien étrangers que locaux ;
- ✓ la promotion des diverses formes de partenariats ;
- ✓ l'émission d'emprunts obligataires sur les marchés financiers régionaux et internationaux.

- **L'industrialisation par le commerce**

Ce rapport aborde la question de savoir comment le commerce peut favoriser l'accélération de l'industrialisation en Afrique de l'Ouest au moment où plusieurs pays ont engagé des réformes dans les domaines fiscal et monétaire. Il fait l'analyse des éléments essentiels permettant de favoriser l'industrialisation en s'inspirant de l'expérience des pays industrialisés et des tentatives africaines des premières années des indépendances.

- **Le profil de Pays**

Cette publication est initiée en vue de fournir des évaluations économiques et sociales périodiques des États membres de la CEDEAO dans le but d'aider les dirigeants dans le processus de planification et de formulation de politiques dans le cadre de la mise en œuvre des différents aspects du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et la nécessaire transformation structurelle des économies africaines.

D'ores et déjà les profils des certains pays comme la Côte d'Ivoire, le Niger, le Sénégal, la Guinée, ont été élaborés et diffusés. L'opération se poursuivra pour les pays restants de l'espace communautaire d'ici l'horizon 2017.

Ces publications ont contribué au renforcement du processus d'intégration sous régionale en servant de base à l'élaboration de plusieurs politiques et l'adoption de décisions importantes dans le domaine de l'intégration régionale. C'est le cas des mécanismes de surveillance multilatérale dans le cadre des politiques macroéconomiques et l'élaboration du Programme Communautaire de Développement (PCD).

Cependant, force est de reconnaître que la sous-région est toujours en proie à la pauvreté et au chômage notamment des jeunes.

L'impression qui se dégage est que, dans la pratique, les États de la sous-région s'inspirent très faiblement des études et données publiées par la Commission lors de la formulation de leurs politiques et programmes de développement. La CEA/BSR-AO doit améliorer son système de distribution des produits de la connaissance afin que ses publications parviennent effectivement aux décideurs politiques, aux administrations et institutions de recherche dans le but d'inspirer les choix politiques en matière de développement et social.

En plus de la production et de la diffusion de connaissances, la CEA fournit également une assistance technique et des services consultatifs aux États et aux organisations intergouvernementales sous-régionales pour renforcer leurs capacités dans divers domaines.

2.2.6 Appuis aux programmes et projets de développement communautaire

Dans les lignes qui suivent, la contribution de la CEA/BSR-AO aux principaux projets et programmes communautaires de développement sera examinée ainsi que les progrès enregistrés dans le domaine de l'intégration régionale et du commerce.

- Le programme communautaire de développement

Ce programme²² est structuré en quatre (04) domaines prioritaires que sont : l'intégration des peuples, la gouvernance et le développement humain notamment l'approfondissement de l'intégration économique, le développement des infrastructures et la création de richesses et enfin la coopération et le financement. Chacun des quatre domaines est décliné en plusieurs objectifs stratégiques.

Le programme comporte deux cent vingt-sept (227) projets intégrateurs pour un coût estimatif d'environ 28 milliards de dollars US dont les vingt et un milliards sont à rechercher auprès des partenaires au développement.

La CEA/BSR-AO a participé activement à l'élaboration et à la validation du document final. Du fait de son engagement profond pour l'aboutissement de ce projet, elle a été retenue comme membre du comité mis en place pour la mobilisation des ressources financières auprès de divers partenaires.

Toujours dans le cadre de l'assistance au programme, la CEA/BSR-AO a soutenu les études techniques et financières pour la réalisation du projet final. Elle est chargée d'élaborer les rapports qui serviront de documents de travail lors de la table ronde des partenaires financiers.

²² En 2014, la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO tenue à Accra (Ghana) a adopté le programme communautaire de développement (PCD) pour la sous-région ouest-africaine. C'est un programme commun de développement économique et social élaboré et adopté dans le cadre de la « vision 2020 » de la CEDEAO qui prévoit de passer d'une « CEDEAO des États à une CEDEAO des peuples » à l'horizon 2020.

La CEA/BSR-AO poursuit des actions de plaidoyer pour la mobilisation de financements auprès des institutions africaines et internationales tout en explorant les possibilités de financements innovants pour une réalisation effective du programme.

- **Les projets du NEPAD**

La CEA/BSR-AO met en œuvre le Mécanisme de Coordination Régionale (MCR) des institutions du système des Nations Unies présentes en Afrique de l'Ouest pour plus de visibilité des actions des Nations Unies en faveur du développement en Afrique.

Elle a fourni des services consultatifs pour la réalisation des programmes et des plans d'action et poursuit ses activités de sensibilisation, d'information et de plaidoyer en faveur de la vision de développement énoncé dans les objectifs du NEPAD. Cet appui concerne aussi le volet institutionnel avec le renforcement des capacités du secrétariat du NEPAD.

La CEA/BSR-AO se propose de mettre à la disposition des pays de la zone des études réalisées permettant de déceler des possibilités nouvelles de financement jusqu'à présent inexploitées (financements innovants) et de les mobiliser en faveur de la CEDEAO pour la réalisation du NEPAD.

2.3 L'indice d'Intégration Régionale en Afrique : analyse d'un outil de gouvernance au service de la CEA/BSR-AO

Selon l'*International Institute for sustainable Development* (2000), les indices constituent une mesure agrégée combinant des indicateurs pertinents permettant de décrire les performances, d'une institution, d'une région ou d'un secteur économique. D'autres terminologies existent : il est également possible de parler, de scores, d'indicateurs composites (synthétiques) ou d'indices agrégés.

Dans le domaine du développement (économie, éducation, santé, technologie, etc.) il existe une forte demande d'indicateurs synthétiques, et de nombreuses initiatives ont été prises au niveau international pour y répondre. On évalue à plus de 300 le nombre de rapports présentant des indicateurs composites développés aujourd'hui par les organismes internationaux (JOINT RESEARCH CENTER, 2009).

Par exemple, sur la base des travaux de SEN, les pays sont classés avec le *Technology Achievement Index* et le *Human Development Index* (PNUD, 2009); la Banque mondiale publie un classement international avec un score agrégé d'indicateurs de gouvernance (KAUFMANN et al., 2009).

Cette demande s'explique en général par le besoin de disposer d'une information simple, facile à retenir ou à communiquer et qui permet de faire des comparaisons ou d'établir des palmarès entre pays ou régions.

2.3.1 Méthodologie d'élaboration de l'Indice d'Intégration Régionale en Afrique (IIRA) et mode de classement des pays

La construction d'un indice composite ne répond pas à une méthodologie unique mais dépend des données disponibles et des objectifs que le promoteur poursuit. Aucun modèle n'est donc à priori meilleur qu'un autre (NATIONS UNIES, 1992). Ceci explique, sans doute, pourquoi l'utilisation des indicateurs composites a toujours été source de controverses (NARDO et al., 2008).

Les sept étapes suivantes sont utilisées pour le calcul de l'IIRA :

Première étape : sélection des dimensions et des indicateurs

Les indicateurs utilisés pour le calcul de l'IIRA sont tirés de l'architecture du système des indicateurs élaborés conjointement par la BAD, l'UA et la CEA. Compte tenu de la faible disponibilité des données de base, le calcul de l'IIRA se base sur cinq des sept dimensions du Système (libre circulation des personnes ; intégration régionale ; intégration productive, intégration financière et convergence macroéconomique; et Infrastructures & interconnexions régionales) pour lesquelles un total de 16 indicateurs sont collectés. Mais, pour des raisons liées à la corrélation des variables le calcul de l'indicateur « part du commerce total intra-régional des biens » n'est pas pris en compte.

Deuxième étape : La normalisation des indicateurs de base

Les indicateurs de base étant exprimés dans des unités différentes, ils ont été normalisés afin de les ramener à la même échelle avant de pouvoir être combinés de façon significative pour obtenir l'indice composite. La procédure de normalisation utilisée est le MinMax. Cette méthode est la plus simple et consiste à effectuer une transformation linéaire des données tout en préservant les relations entre les valeurs originales. Par ailleurs, elle permet de faire des comparaisons entre les pays africains, conformément à la demande de la 7e conférence des Ministres AU-ECA.

Troisième étape : Calcul des indices composites par dimensions (indices dimensionnels) et de l'indice IIRA

L'indice composite d'une dimension est calculé comme une moyenne simple des indicateurs normalisés de cette dimension. Ceci implique implicitement que des poids égaux sont attribués aux indicateurs. L'indice composite global est calculé en utilisant les indices composites normalisés des cinq dimensions et en appliquant une moyenne arithmétique simple de ces indices.

Quatrième étape : Calcul des indices composite par CER

L'indice composite par CER est calculé, dans cette phase pilote, comme une moyenne simple des indices composites dimensionnels des pays membres de la CER. Mais dans une perspective future, et pour tenir compte de l'effet taille des CER, il serait possible d'envisager une moyenne pondérée des indices dimensionnels pour lesquelles les variables de pondération peuvent être sélectionnées comme ci-après :

la taille de la population pour les dimensions « libre circulation des personnes » et « Infrastructures et interconnexions régionales », et le PIB utilisé pour les trois autres dimensions : « Intégration commerciale », « Intégration productive » et « Intégration financière et convergence macroéconomique ».

Cinquième étape : Mode de classement des pays au niveau régional

Une fois que les indices composites dimensionnels et globaux ont été calculés, les résultats ont été présentés sous forme de tableaux ou de graphiques selon le classement des pays dans leur CER :

- Classement pays par pays selon le rang

Pour chaque CER, les pays sont classés selon leur rang respectif en fonction de leur score global. Mais, pour limiter le biais du classement selon le rang qui pourrait être lié à des fluctuations autour du résultat d'un indicateur dues à l'échantillonnage, l'analyse a été complétée par le classement des pays selon la catégorie ou classe d'appartenance.

- Classement des pays selon leur classe

Les pays sont comparés selon leurs classes dans leur CER. Un classement des pays en trois classes à partir des intervalles de confiance à 95% est réalisé. Cette classification selon la classe est un outil essentiellement visuel pour voir rapidement où le pays (ou la CER) se situe par rapport à la moyenne dans sa communauté économique régionale.

- Un classement dans le temps est aussi envisageable

Pour cette première édition du rapport, le manque de données pour tous les pays et pour tous les indicateurs sur la série n'a pas permis d'envisager l'analyse en tendance. Les éditions futures prendront comme base la présente édition pour apprécier les performances des pays et des CER à travers le temps, c'est-à-dire en comparant les données les plus récentes aux valeurs de cette édition.

- Classement des pays les plus performants.

Dans chaque CER, une analyse des pays les plus performants est réalisée sur la base des scores globaux et dimensionnels. La moyenne des résultats des pays les plus performants de la communauté économique régionale est calculée de la façon suivante :

Dans le cas d'une communauté économique régionale de plus de six membres, la moyenne des résultats des quatre pays les plus performants est prise comme la référence.

Dans le cas d'une communauté économique régionale de moins de six membres, on retiendra la moyenne des résultats des deux pays les plus performants.

- Classement des pays selon la « profondeur » et la « largeur » de l'intégration économique dans la CER

L'intégration économique d'un pays est dite « profonde » si le score global du pays au sein de sa CER est supérieur à la moyenne (avec l'intervalle de confiance à 95%), c'est-à-dire le score est classé vert.

L'intégration économique d'un pays est dite « large » lorsque le pays est performant dans au moins trois dimensions (score dimensionnel classé vert).

L'intégration économique est « profonde et large » si les deux conditions ci-dessus sont réunies.

- Classement des pays selon leur poids économique

Les pays sont appréciés par rapport à leur poids économique au sein de leur Communauté Economique Régionale. Le poids économique est mesuré par la part du PIB (Produit Intérieur Brut) du pays par rapport au PIB régional, moyenne sur la période 1970-2014. Il est comparé au score global du pays.

Sixième étape : Mode de représentation du classement des pays au niveau régional

Le classement sur la base de l'IIRA donne une appréciation générale du positionnement d'un pays ou d'une CER dans le processus d'intégration et ne permet pas d'identifier les forces et faiblesses du pays ou de la CER dans ce processus. Il conviendrait donc de compléter cette appréciation par une analyse en profil dimensionnel.

2.3.2 Critiques des résultats de l'Indice d'Intégration Régionale en Afrique en Afrique de l'Ouest

L'Indice d'Intégration Régionale en Afrique (IIRA) vise à déterminer la mesure dans laquelle chaque pays en Afrique s'intègre au reste du continent. Il évalue le degré de réalisation des objectifs énoncés dans des accords relatifs à l'intégration tels que le Programme minimum d'intégration de l'Union Africaine et le Traité d'Abuja instituant la Communauté Economique Africaine.

L'indice comprend environ 80 indicateurs, la mouture finale pouvant cependant reposer sur moins d'indicateurs si les données ne sont pas disponibles pour certains d'entre eux. L'indice est un projet commun de la CEA, de la BAD et de la CUA.

L'IIRA apparaît comme une référence indispensable pour les gouvernements africains et les communautés économiques régionales, leur permettant de connaître l'étendue des progrès accomplis ainsi que les domaines du programme d'intégration pour lesquels ils accusent un retard. Il résume les informations concernant les nombreux domaines que couvre l'intégration régionale en un seul et même chiffre. Il sera alors plus facile pour les gouvernements et le grand public de se faire une idée générale des performances de leur communauté économique régionale tout comme des pays pris individuellement. L'indice pourrait constituer à cet effet un outil d'aide à la décision, en orientant les interventions publiques dans les domaines précis de l'intégration pour lesquels de faibles performances ont été identifiées.

L'Union africaine reconnaît l'existence des huit CER²³ qui sont : la CAE, la CEEAC, la CEDEAO, la CEN-SAD, la COMESA, l'IGAD, la SADC et l'UMA. La SADC et la CEDEAO obtiennent des scores supérieurs à la moyenne des CER en termes d'intégration régionale globale. Ce qui fait de ses deux CER les mieux intégrés en Afrique selon l'Indice d'Intégration Régionale avec la SADC en tête suivi de la CEDEAO.

²³ Union Africaine, <http://www.au.int/en/organs/recs>

- **Positionnement global de la CEDEAO par rapport aux autres CER**

	CAE IGAD	CEDEAO SADC	CEEAC UMA	CEN-SAD Moyenne of 8 RECs	COMESA
CER	intégration commerciale	infrastructures régionales	intégration productive	libre circulation des personnes	intégration financière et macroéconomique
CAE	0,780	0,496	0,553	0,715	0,156
CEDEAO	0,442	0,426	0,265	0,800	0,611
CEEAC	0,526	0,451	0,293	0,400	0,599
CEN-SAD	0,353	0,251	0,247	0,479	0,524
COMESA	0,572	0,439	0,452	0,268	0,343
IGAD	0,505	0,630	0,434	0,454	0,221
SADC	0,508	0,502	0,350	0,530	0,397
UMA	0,631	0,491	0,481	0,493	0,199
Moyenne de huit CERs	0,540	0,461	0,384	0,517	0,381

Les scores sont calculés de 0 (bas) à 1 (élevé)

Source : Rapport IIRA, 2016

La SADC obtient des scores plus élevés que la moyenne des CER sur les dimensions des infrastructures régionales, de la libre circulation des personnes et de l'intégration financière et macroéconomique. La CEDEAO obtient des scores plus élevés que la moyenne des CER sur les dimensions de la libre circulation des personnes et de l'intégration financière et macroéconomique.

Malgré des améliorations enregistrées eu égard aux efforts consentis par les pays de la CEDEAO, l'intégration commerciale devrait être renforcée. Il ressort que la CEDEAO affiche la volonté de construire un espace économique régional solide et intégré avec une ambition d'accroître progressivement ses échanges intracommunautaires (de moins de 12% à 40% en 2030).

Les avancées obtenues à ce jour, en particulier dans le développement du commerce intra-régional et l'insertion de la région dans le commerce mondial, ne reflètent ni l'ampleur des objectifs affichés au départ, ni les intentions déclarées par les leaders de la région, ni même les efforts menés quotidiennement sur le terrain par une partie importante de la population de la région.

Les économies de la région n'ont pas connu le développement attendu et les relations commerciales entre États membres de la CEDEAO ont évolué d'une manière très marginale du fait des obstacles économiques, institutionnels, administratifs, politiques nombreux et des faibles capacités productives régionales. Les échanges intra-CEDEAO se situent à moins de 12%, contre près de 20% pour les échanges intra-SADC.

La CEDEAO a tout à gagner en renforçant le commerce intra-régional. En effet, les échanges intra-CEDEAO sont reconnus comme leviers à même de rendre les industries de la sous-région plus compétitives en permettant des économies d'échelle dans une zone caractérisée par un grand nombre de très petits marchés. Les échanges intracommunautaires peuvent renforcer les chaînes de valeur et faciliter le transfert de technologie et de connaissances grâce à des effets d'entraînement (CEA, 2013).

Sur la dimension infrastructures, de faibles performances sont notées au niveau de la région CEDEAO. Le réseau routier de l'Afrique de l'Ouest est largement moins développé que celui de l'Afrique Australe. En 2000, l'Afrique de l'Ouest comptait un réseau de 409 377 kilomètres contre 801 751 kilomètres pour l'Afrique Australe. En 2006, le réseau de l'Afrique de l'Ouest se situait à un niveau de 434 910 kilomètres contre 853 676 kilomètres pour l'Afrique Australe. Mais, on note toutefois une extension du réseau routier de 6.2%. La densité des routes bitumées de la CEDEAO est plus de deux fois en dessous de celle de la SADC (38 pour la CEDEAO contre 92 pour la SADC).

Le développement du secteur des infrastructures est l'un des principaux défis de l'Afrique de l'Ouest. Une partie importante de la population de la CEDEAO n'a pas accès aux infrastructures de base, avec l'impact négatif sur les conditions de vie et le commerce intra-régional. Les besoins en investissements dans l'infrastructure concernent non seulement le secteur des transports, mais aussi ceux de l'énergie et des communications.

Pour mieux tirer avantage de l'intégration régionale, les États membres de la CEDEAO doivent non seulement renforcer l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires mais aussi accompagner le processus des mesures visant à réduire les coûts de transactions et améliorer ainsi le climat des affaires. Parmi ces mesures, des efforts régionaux visant à développer l'infrastructure jouent un rôle clé pour une intégration régionale réussie (CEA/BSR-AO, 2015).

Dans le domaine des investissements, la CEDEAO affiche également un faible positionnement par rapport aux autres CER, en dépit des atouts de la région en matière de ressources naturelles et minières.

S'agissant des IDE intra-CEDEAO, le manque de données pour l'ensemble des pays limite considérablement l'analyse. On note une tendance à la hausse des IDE intra-africains en conformité avec les objectifs des dirigeants visant à approfondir l'intégration régionale, toutefois le constat est que dans la plupart des groupements sous-régionaux, les investissements provenant des autres pays membres du même groupement ne représentent qu'une petite proportion de l'IDE intra-africain à l'exception de deux CER: la Communauté d'Afrique de l'Est (environ la moitié), et la SADC (plus de 90 %).

De façon générale les projets intra-CEDEAO se concentrent dans le secteur manufacturier et le secteur des services, une plus grande diversification et un renforcement de l'investissement intra-CEDEAO seraient susceptibles de contribuer au développement des chaînes de valeur régionales.

- Positionnement des pays à l'intérieur de la CEDEAO

CEDEAO : scores et classement												
Classification globale				Dimension 1 Intégration commerciale				Dimension 2 Infrastructures régionales				
Pays	Score	Rang	Catégorie	Pays	Score	Rang	Catégorie	Pays	Score	Rang	Catégorie	
Côte d'Ivoire	0,675	1	+	Nigéria	1,000	1	+	Cabo Verde	0,680	1	+	
Togo	0,671	2	+	Côte d'Ivoire	0,986	2	+	Togo	0,646	2	+	
Sénégal	0,628	3	+	Sénégal	0,648	3	+	Ghana	0,603	3	+	
Niger	0,556	4	=	Ghana	0,604	4	+	Gambie	0,550	4	+	
Bénin	0,548	5	=	Sierra Leone	0,519	5	=	Guinée	0,430	5	=	
Ghana	0,546	6	=	Mali	0,485	6	=	Burkina Faso	0,404	6	=	
Burkina Faso	0,537	7	=	Togo	0,466	7	=	Nigéria	0,385	7	=	
Mali	0,525	8	=	Niger	0,447	8	=	Bénin	0,383	8	=	
Nigéria	0,501	9	=	Burkina Faso	0,425	9	=	Côte d'Ivoire	0,370	9	=	
Guinée-Bissau	0,500	10	=	Guinée-Bissau	0,413	10	=	Niger	0,352	10	-	
Gambie	0,447	11	-	Bénin	0,358	11	=	Guinée-Bissau	0,339	11	-	
Cabo Verde	0,439	12	-	Cabo Verde	0,169	12	-	Sénégal	0,338	12	-	
Sierra Leone	0,404	13	-	Guinée	0,110	13	-	Libéria	0,331	13	-	
Libéria	0,357	14	-	Gambie	0,005	14	-	Sierra Leone	0,315	14	-	
Guinée	0,301	15	-	Libéria	0,000	15	-	Mali	0,271	15	-	
Moyenne	0,509			Moyenne	0,442			Moyenne	0,426			
*Moy. des 4 plus élevés	0,632			*Moy. des 4 plus élevés	0,809			*Moy. des 4 plus élevés	0,620			

Dimension 3 Intégration productive				Dimension 4 Libre circulation des personnes				Dimension 5 Intégration financière et macroéconomique			
Pays	Score	Rang	Catégorie	Pays	Score	Rang	Catégorie	Pays	Score	Rang	Catégorie
Gambie	0,517	1	+	Côte d'Ivoire	0,800	1	=	Niger	1,000	1	+
Togo	0,494	2	+	Togo	0,800	1	=	Burkina Faso	0,971	2	+
Ghana	0,470	3	+	Sénégal	0,800	1	=	Sénégal	0,968	3	+
Sénégal	0,383	4	+	Niger	0,800	1	=	Guinée-Bissau	0,950	4	+
Libéria	0,376	5	+	Bénin	0,800	1	=	Mali	0,950	5	+
Sierra Leone	0,353	6	+	Ghana	0,800	1	=	Togo	0,947	6	+
Côte d'Ivoire	0,280	7	=	Burkina Faso	0,800	1	=	Côte d'Ivoire	0,941	7	+
Bénin	0,279	8	=	Mali	0,800	1	=	Bénin	0,920	8	+
Niger	0,182	9	-	Nigéria	0,800	1	=	Cabo Verde	0,437	9	=
Nigéria	0,168	10	-	Guinée-Bissau	0,800	1	=	Gambie	0,362	10	-
Guinée	0,167	11	-	Gambie	0,800	1	=	Libéria	0,277	11	-
Mali	0,119	12	-	Cabo Verde	0,800	1	=	Ghana	0,253	12	-
Cabo Verde	0,110	13	-	Sierra Leone	0,800	1	=	Nigéria	0,153	13	-
Burkina Faso	0,083	14	-	Libéria	0,800	1	=	Sierra Leone	0,033	14	-
Guinée-Bissau	0,000	15	-	Guinée	0,800	1	=	Guinée	0,000	15	-
Moyenne	0,265			Moyenne	0,800			Moyenne	0,611		
*Moy. des 4 plus élevés	0,466			*Moy. des 4 plus élevés	0,800			*Moy. des 4 plus élevés	0,972		

Source : Rapport IIRA, 2016

- + Pays de performance élevée – le score est plus élevé que la moyenne des pays
- = Pays de performance moyenne – le score est dans la moyenne des pays
- Pays de performance faible – le score est inférieur à la moyenne des pays

La CEDEAO est composée de (15) quinze pays dont (8) huit font partie l'UEMOA. Créée par un Traité signé à Dakar le 10 janvier 1994 par les Chefs d'État et de Gouvernement des sept pays de l'Afrique de l'Ouest ayant en commun l'usage d'une monnaie commune, le F CFA. Il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo. Le Traité est entré en vigueur le 1er août 1994, après sa ratification par les États membres. Le 02 mai 1997, la Guinée-Bissau est devenue le 8e État membre de l'Union.

Six autres pays dont la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigéria et la Sierra Leone sont membres de la Zone Monétaire d'Afrique de l'Ouest (ZMAO). Le Cabo Verde ne fait partie ni de l'UEMOA ni de la ZMAO.

Depuis plusieurs années, la CEDEAO travaille à l'avènement d'une monnaie commune à l'ensemble des 15 pays membres de la sous-région. Mais, un des préalables à cette ultime étape dans la voie de l'union monétaire est la création d'une deuxième zone monétaire couvrant les pays situés en dehors de la zone CFA. Les deux zones coexisteraient pendant une phase transitoire avant de se fondre en une seule.

Dans la classification globale des pays les mieux intégrés dans la zone CEDEAO, (7) sept des (8) pays membres de l'UEMOA occupent les sept premières places. Seule la Guinée-Bissau occupe la dixième place, en deçà du rang médian (8^e).

Quant aux pays de la ZMAO au nombre de (6) six, pour la plupart anglophone (exception de la Guinée), seul le Ghana se retrouve dans la première partie du tableau des pays les mieux intégrés avec la 6^e place à seulement deux longueurs du rang médian.

Une première analyse permet de relever le clivage entre pays francophones et pays anglophones. Aussi remarque-t-on une meilleure intégration des pays membres de l'UEMOA par rapport aux autres pays de la région ouest-africaine. Cette situation privilégiée des États membres de l'UEMOA s'explique par les améliorations en matière d'harmonisation des politiques depuis la création de l'union en 1994.

La coordination des politiques sectorielles nationales a fortement progressé et est devenue une réalité dans nombre de projets à vocation régionale, qui se présentent sous la forme de programmes d'investissements portant sur les infrastructures, les télécoms, l'exploitation énergétique... Ainsi, sur la période 2006-2010, le Programme Economique de l'UEMOA a financé 63 projets d'intégration régionale pour un montant total de près de 3.000 milliards de francs CFA (environ 6 milliards de \$). Le plan de 2011-2015 a permis une hausse sensible, tant en raison de la reprise économique que du grand retour de la Côte d'Ivoire sur la scène économique ouest-africaine après plus de dix ans de blocage interne. Nul ne contestera cependant que les besoins en la matière sont immenses et que les efforts communautaires de l'UEMOA, combinés aux programmes individuels de chaque pays, ne combleront pour l'heure que très partiellement les attentes des populations.

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2000, le tarif extérieur commun (TEC) a pour sa part permis une meilleure protection de la production communautaire et un accroissement incontestable des échanges commerciaux au sein de la zone UEMOA, même si la part du commerce intracommunautaire reste faible (environ 15 %).

De ce point de vue, il y a bel et bien eu un renforcement de la compétitivité des pays membres à l'intérieur de l'UEMOA, ces derniers étant partiellement protégés de la concurrence étrangère grâce au tarif extérieur commun. En revanche, sur les marchés internationaux, on ne peut encore parler d'une progression significative de la compétitivité ; les données empiriques ne validant pas en l'état actuel des choses une amélioration significative de celle-ci.

Le TEC constitue en tous les cas les prémices inédites d'une politique commerciale extérieure commune qui permet à l'UEMOA de disposer d'une compétence quasi exclusive dans la conclusion d'accords internationaux et de défendre ainsi au mieux les intérêts de l'ensemble de la zone.

Enfin, axe majeur de l'ambition de l'UEMOA, le marché commun basé sur la libre circulation des personnes, biens et capitaux est quant à lui un succès partiel. Certes, l'UEMOA a pris l'ensemble des dispositions permettant aux ressortissants d'un État membre de bénéficier sur le territoire de l'Union de la liberté de circulation, de résidence et de droit d'établissement.

Le principe est globalement appliqué et la circulation est *de facto* plus fluide qu'avant la création de l'UEMOA. Mais dans la pratique, tracasseries administratives et barrières en tous genres sont encore fréquentes aux frontières, tant pour les personnes que pour les marchandises. La situation est comparativement bien meilleure pour les flux de capitaux.

La mise en place de la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) à partir de 1996 a de plus permis de disposer d'un marché financier structuré (actions et obligations) au sein de la zone.

Dans le cadre d'une intégration accélérée, les pays membres de l'actuelle ZMAO, décidèrent, le 20 avril 2000, à Accra au Ghana, de créer en 2003 une seconde zone monétaire.

Les pays membres de la ZMAO sont hétérogènes en termes de PIB et de population. Seuls la Guinée, la Sierra Leone et le Libéria partagent des frontières communes. Les économies de la ZMAO ont tendance à compter sur très peu de produits à l'importation. La région couvre une superficie totale de 1,60 million de kilomètres carrés et une population totale combinée de 194,7 millions d'habitants²⁴.

Pour conclure ce chapitre, retenons que la CEA/BSR-AO mène diverses activités dans le domaine de l'intégration régionale et du commerce. Ces activités portent d'une part sur la production du savoir et d'autre part sur la diffusion du savoir. La nature de son activité et par ricochet sa réelle contribution demeure difficilement quantifiable. Quant à l'IIRA qui se veut être un outil de gouvernance de l'intégration régionale en Afrique, il reste à parfaire. Ces quelques remarques nous permettent d'aborder le chapitre suivant qui porte sur la discussion du schéma d'intégration de la CEA. Cette discussion aboutira à des recommandations.

²⁴ <http://fr.reingex.com/ZMAO-Zone-Monetaire-Afrique.shtml>

Chapitre 4 : Discussions autour du schéma d'intégration de la CEA/BSR-AO et recommandations

La vision de la CEA/BSR-AO vis-à-vis de l'intégration régionale peut être améliorée. Pour ce faire, cette partie sera le lieu de discuter sur la substance et l'architecture même de cette intégration. Ensuite, l'informalité sera envisagée comme nouveau paradigme de développement. Enfin ces discussions déboucheront sur des recommandations aussi bien stratégiques qu'opérationnelles.

3.1 Discussions

3.1.1 Substance et architecture de l'intégration en Afrique de l'Ouest

L'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, en particulier celle dans le cadre de la CEDEAO, n'a eu qu'une influence restreinte sur l'économie des pays membres. On a pu constater des effets de création de commerces limités depuis le milieu des années 90, essentiellement pour les pays de l'intérieur. Heureusement, ces effets statiques n'ont pas été accompagnés par une diversion de commerce avec les pays tiers qui aurait pu être préjudiciable aux pays les moins développés. Ensuite, il est très difficile de discerner une influence significative de l'intégration régionale sur la croissance et la répartition de cette croissance entre les pays membres.

La question qu'on peut se poser à ce stade est bien sûr si l'absence, ou au mieux le peu d'effets, de l'intégration régionale est due au côté inachevé du projet d'intégration en Afrique de l'Ouest avec des avancées se situant plus au niveau institutionnel qu'au niveau économique. On peut également se demander si cette absence d'effet est due à l'intégration régionale en soi quand elle se fait entre pays en voie de développement à relativement bas revenus et spécialisation axée sur le secteur primaire et l'exportation de ressources naturelles. Si tel est le cas, seul un développement économique accompagné d'une diversification des économies devrait permettre, à terme, d'atteindre les objectifs économiques de l'intégration régionale, c'est-à-dire une spécialisation internationale et une accélération de la croissance économique.

À ce stade de l'analyse, il n'est pas possible de trancher entre ces deux hypothèses. Sans attendre une réponse un peu hypothétique à ces questions, les pays d'Afrique de l'Ouest ont fait le choix de relancer le processus d'intégration en Afrique de l'Ouest.

Les négociations en cours entre l'Union Européenne et des regroupements régionaux parmi les pays en développement pour l'élaboration des Accords de Partenariat Economique ont joué un rôle crucial dans ce regain d'intérêt qui a deux dimensions, élargissement et approfondissement. Les pays de l'Afrique de l'Ouest ont décidé de continuer le processus d'intégration dans le cadre de la CEDEAO avec la création d'un espace intégré nettement plus étendu en ce que la taille économique du nouvel ensemble (en terme de PIB des pays membres) sera plus que le double de celle de la seule UEMOA.

Les mêmes pays ont aussi décidé d'approfondir l'intégration régionale avec en plus de l'établissement d'une union douanière élargie, la création d'une union monétaire regroupant tous les pays de la CEDEAO, à l'exception du Cap-Vert, et l'adoption d'un certain nombre de politiques communes pour favoriser l'intégration des marchés et le développement économique du nouvel ensemble.

L'architecture institutionnelle de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest demeure complexe. L'élargissement et l'approfondissement donnent aux États membres l'occasion de revoir la nature, le partage des responsabilités et le siège des institutions en charge du processus d'intégration. De telles réformes sont nécessaires pour clarifier et améliorer l'agencement et le mode de fonctionnement des institutions et les rendre plus dédiées au développement économique. La nouvelle architecture, et la redistribution des cartes de l'intégration qui lui est associée, va probablement émerger à partir des compétences et avantages comparatifs des institutions existantes mais aussi des rapports de force entre les pays membres.

Trois domaines de réflexion prioritaires sont à l'ordre du jour, l'union douanière élargie, la politique de compensation/ régionale, et l'union monétaire²⁵. Le premier domaine prioritaire concerne l'union douanière élargie. À partir du moment où les pays de la CEDEAO ont décidé de donner à la CEDEAO le mandat de négocier avec l'Union Européenne, il semble naturel de placer le siège de l'union douanière à Abuja où est situé le siège de la CEDEAO. L'Union douanière de l'UEMOA a montré ses limites en ne parvenant pas à surmonter les obstacles aux échanges que constituent les frontières nationales. Une vraie union douanière débarrassée des contrôles frontaliers intra-zone est le meilleur moyen à *terme* pour faciliter la libre circulation des biens entre les pays membres et accroître les échanges.

Il est nécessaire pour assurer le fonctionnement d'une telle union douanière d'avoir un système de répartition des recettes douanières venant des droits de douane imposés sur les importations des pays tiers. Cette répartition peut se faire en fonction de la part de chaque pays membre dans le commerce extra-zone à la date d'entrée en vigueur de l'union douanière élargie ou des revenus par habitant respectifs des pays membres.

²⁵ La création d'un marché du travail intégré a été d'une certaine manière remise en cause par les événements en Côte d'Ivoire et dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, la libre circulation des ressortissants de la CEDEAO étant considérée comme un facteur déstabilisateur. On peut s'attendre à ce que cela freine les flux migratoires intra-CEDEAO. L'augmentation du commerce régional et la spécialisation des économies en fonction de leurs avantages comparatifs peuvent aussi contribuer à ralentir les flux migratoires en augmentant les revenus dans les pays d'émigration. Si tel est le cas, on peut soutenir que la création de commerces remplace la libre circulation de la main d'œuvre.

Ce dernier système a l'avantage de mieux refléter les disparités de développement économique entre les pays et leurs évolutions. Une autre possibilité est bien sûr que les recettes douanières servent à financer les politiques communautaires, en particulier la politique régionale dont l'ambition est de prendre le relais du système de compensation pour aider les pays les moins développés à rattraper leur retard économique.

Vu le rôle important des recettes douanières dans les recettes budgétaires de la plupart des pays, cette solution ne peut être envisagée qu'à terme après une réforme de la fiscalité qui garantisse des rentrées fiscales alternatives au niveau national. L'intégration entre pays à niveaux de développement économique très différents, comme c'est le cas au sein de la CEDEAO, requiert un système de compensation pour les pays les plus touchés par les pertes de recettes budgétaires suite à l'établissement de l'union douanière. Un tel système est aussi rendu nécessaire par le dynamique développement inégal, renforcé par l'intégration régionale, qui risque de se faire au détriment des mêmes pays.

Cela étant, il est important qu'une politique régionale efficace prenne le relais du système de compensation actuel (et transitoire) dans l'UEMOA pour faire accepter par les pays les moins développés économiquement la poursuite du processus d'intégration et promouvoir leur rattrapage économique²⁶. L'existence d'institutions en charge de la politique régionale au sein de la Commission de l'UEMOA et le fait que le Burkina Faso partage avec les autres pays le statut de pays moins développé fait de ce pays un siège naturel pour la politique régionale. Le financement de cette dernière, comme son articulation avec le système de compensation actuel, se doit d'être clarifié par les pays de la CEDEAO pour s'assurer du soutien des pays les plus défavorisés.

L'union monétaire envisagée par les pays de la CEDEAO est un autre domaine prioritaire du processus d'élargissement/approfondissement de l'intégration régionale. Il est moins actuel au vu du report officiel du lancement de la seconde zone monétaire à décembre 2009. L'intégration monétaire est le domaine qui soulève le plus d'interrogations pour les économistes en raison de la voie choisie par les États membres (MASSON et PATRILLO, 2004). Les risques et les implications du projet actuel ont été documentés par plusieurs études et il est peut-être préférable d'attendre l'établissement de la seconde union monétaire, ZMAO, pour se faire une idée plus claire des tenants et aboutissants du projet d'union monétaire élargie à l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest.

Un obstacle potentiel sur la voie de l'union monétaire élargie concerne l'arrimage du franc CFA à l'euro et le coût que cela représente en termes de croissance pour les économies des pays concernés. Il est important pour le futur de l'intégration monétaire en Afrique de l'Ouest d'aborder ce problème et de discuter des alternatives les mieux à même de favoriser la croissance des pays membres (arrimage à un panier de monnaie, taux de change flexible, etc.). Une réflexion sur le régime de change extérieur à venir et l'assainissement de la politique budgétaire et économique du Nigeria sont deux conditions *sine qua non* à la mise sur les rails de l'union monétaire de la CEDEAO.

²⁶ Il existe aussi un système de compensation au sein de la CEDEAO. Ce système n'a jamais vraiment fonctionné et en 1993 les pays de la CEDEAO ont pris la décision de le transformer en Banque de Développement.

Enfin, l'approfondissement de l'intégration économique va aussi concerner un ensemble de politiques transversales et sectorielles (politique de la concurrence, harmonisation des législations commerciales, etc.) qui sont moins cruciales à ce stade de l'intégration économique, mais qui sont amenées à jouer un rôle plus important parallèlement aux avancées de l'intégration par les échanges. Par exemple, la politique de la concurrence peut faciliter l'intégration des marchés en rendant plus difficiles certaines pratiques anticoncurrentielles des entreprises, par exemple les cartels nationaux ou les restrictions verticales qui cimentent les monopoles/monopsones nationaux et segmentent l'espace CEDEAO.

4.1.2 L'informalité : un nouveau paradigme de développement et d'intégration « par le bas » ?

Dans la littérature, un débat est ouvert sur le rôle de l'informel dans le processus d'intégration : pour certains, l'informalité est un ferment du marché régional²⁷ ; comme telle, elle constitue un facteur de développement qui doit être encouragé et inséré dans les stratégies de développement des pays, notamment de réduction de la pauvreté²⁸. D'autres y voient plutôt un phénomène en marge de la législation de l'État dont la soustraction à la régulation de celui-ci en fait un élément de déstructuration des États-nations (NKENDAH et al., 2012). Actuellement, l'on peut aisément remarquer que les études actuelles de la CEA ne prennent pas suffisamment en compte cette réalité puisqu'elles se fondent sur la conception de l'intégration de B. BALLASA²⁹.

Or en dépit de l'adoption et la mise en œuvre de nombreuses initiatives d'intégration, le bilan du processus d'intégration régional conformément au traité d'Abuja³⁰ est fort mitigé (MATA, 2008). Ces résultats mitigés sont notamment dus à un certain nombre d'obstacles parmi lesquels le manque de volonté politique et la non-application des protocoles en matière d'intégration économique (OVIDA, 2011).

Ce processus d'intégration fragilisé « par le haut » c'est-à-dire par les règles et les institutions que les hautes autorités cherchent à réaliser d'en haut semble trouver un compromis « par le bas » grâce à la volonté manifeste des groupes sociaux subordonnés qui sortent des cadres et structures imposés pour aspirer à un idéal d'intégration véritable : l'intégration par le bas, celle-là qui se réalise en marge des institutions grâce aux solidarités sociales et culturelles et les réseaux marchands transfrontaliers (EGG et HERRERA, 1998).

²⁷ Au niveau national, on estime que l'économie informelle représente aujourd'hui entre 40 % et 75 % du PIB. Plus spécifiquement, la part de l'informel dans le PIB en Afrique subsaharienne est de 54,7% et 37,7% en Afrique du Nord (CHARMES, 2000). En Afrique, certains auteurs estiment le secteur informel est quasiment égal au secteur formel ; sa contribution au PIB en 2002/2003 était estimée à 43% (SCHNEIDER, 2006 ; OCDE, 2007).

Par ailleurs, Le secteur informel emploie près de 30 à 95% de la main-d'œuvre disponible selon les pays : 37% au Lesotho en 2008, 60% au Liberia en 2010, 74% en Madagascar en 2005, 91% au Cameroun en 2010, 82% au Mali en 2004, 33% en Afrique du sud en 2010, 68% en Ouganda en 2010, 69% en Zambie en 2008, 54% au Zimbabwe en 2004, 90% au Gabon en 2005, 93% au Tchad en 2005, 87% en RCA en 2005 et 46% au Congo en 2005 (BIT, 2011).

²⁸ D'ailleurs, la vision de l'Union Africaine à travers l'Agenda 2063 est de parvenir à « Une Afrique où le développement est axé sur la population ». De même, la vision 2020 de la CEDEAO est de passer de « la CEDEAO des États à la CEDEAO des peuples ».

²⁹ Cette conception suggère un certain niveau de développement des États. Par exemple dans la modélisation de l'IIRA, aucune référence n'est faite de la part de l'économie informelle dans l'économie des États.

³⁰ La mise en œuvre du processus d'intégration régionale est évaluée à l'aune des 06 étapes instituées par le traité d'Abuja instituant la Communauté Economique Africaine (entré en vigueur en 1994).

Elle s'établit d'une part sur la faillite des États à faire appliquer leur dispositif réglementaire, d'autre part sur leur impuissance vis-à-vis de politiques décidées par d'autres pays. Il existe un monde en dehors des textes légaux qui mérite reconnaissance et valorisation.

Le développement « par le bas » (SANYAL, 1999) est susceptible d'impulser une nouvelle dynamique capable de permettre aux populations d'amorcer l'étape de décollage économique au sens de ROSTOW (1962). Ce type de développement centré sur les capacités productives des populations locales en général et l'informel en particulier est capable de générer un développement durable (FRIEDMANN, 1979 ; THEVENIAUT-MULLER, 1999). L'idée majeure est que l'intégration « par le haut » ne saurait trouver de remède au sous-développement s'il n'est par les peuples ou pour les peuples dans la mesure où le potentiel démographique de l'Afrique se définit plus du côté des acteurs « d'en bas ». Dans ce sens, le caractère intégrateur « par le bas » du régionalisme transétatique en Afrique n'est plus aujourd'hui un mythe (BACH, 1994), il serait même judicieux de construire l'intégration sur cette réalité.

3.2 Recommandations

3.2.1 Renforcement du mandat de la CEA

La CEA a pour mandat de promouvoir le développement économique et social de ses États membres, de favoriser l'intégration régionale et de promouvoir la coopération internationale pour le développement de l'Afrique. Dans l'accomplissement de son mandat, la CEA doit tenir compte du contexte et des priorités actuels de l'Afrique, qui sont définis par l'institution de l'UA et l'adoption du NEPAD et du Mécanisme d'évaluation intra-africaine qui lui est associé. Parmi ses nombreuses activités, la CEA fournit un appui au Mécanisme de coordination régionale et à ses groupes thématiques, par l'intermédiaire du secrétariat du Mécanisme (FALL et ZAHRAN, 2009).

À la septième réunion de consultations annuelles du Mécanisme de coordination régionale tenue en novembre 2006, il a été recommandé que, sur la base d'une recommandation d'une précédente étude du CCI sur le renforcement de l'appui du système des Nations Unies au NEPAD, « *la CEA passe du rôle de simple organisateur des consultations régionales à celui de coordonnateur stratégique de l'appui des Nations Unies à l'UA et au NEPAD. À cet égard, la CEA assurera des services de secrétariat pour coordonner les activités de tous les groupes, avec une contribution en ressources humaines et financières d'autres institutions et organisations des Nations Unies* »³¹.

Or il est clair qu'à l'état actuel, « *[La CEA] ne dispose que d'un budget équivalent à 0,03 % du montant total des dépenses engagées en Afrique par le système des Nations Unies. Ses moyens sont insuffisants et ne lui permettent pas de jouer un rôle plus important dans la facilitation de la coordination des groupes et de leurs interactions* »³².

³¹ CEA, recommandations de la septième réunion de consultations régionales des institutions et organisations des Nations Unies œuvrant en Afrique à l'appui de l'UA et du NEPAD, p. 2, consultables en anglais seulement à l'adresse http://www.uneca.org/nepad/RCM8/ECA_Nepad_Recom_Sep14%20.pdf.

³² E/AC.51/2009/2, par. 20.

Renforcer le mandat de la CEA, c'est aussi lui donner les moyens statutaires de se positionner ou de s'imposer sur certains dossiers relativement aux États. Cette mesure pourrait dissuader les mauvais élèves qui très souvent veulent passer outre les recommandations de la CEA. Car il faut le souligner, dans bien des situations les travaux de la CEA réalisés au profit des États ne sont véritablement exploités que lorsque ceux-ci entrent dans la vision actuelle du gouvernement en place.

Selon le principe de continuité de l'administration consacré dans la plupart des pays africains, même en cas de changement d'un gouvernement, la mise en œuvre de politiques, programmes ou projets élaborés avec l'aide de la CEA ne devrait souffrir d'aucune remise en cause sauf dans le cas où les priorités d'alors ne sont plus d'actualité.

Pour terminer, la CEA/BSR-AO compte trop peu de professionnels relativement au nombre d'États à couvrir en Afrique de l'Ouest. Pour être efficace, il lui faut recruter du personnel.

3.2.2 *Discipline communautaire*

La « diversité des pôles d'allégeance » c'est-à-dire l'appartenance et l'adhésion de plusieurs États africains à différentes CER, aux différents groupements ou alliances en dehors de l'Afrique, ainsi que leur attachement aux différents « partenaires bilatéraux spéciaux », a un impact très négatif sur les projets d'intégration et d'unité africaine. Pour ce qui est des appartenances multiples aux différentes CER, il sied de rappeler que tous les États d'Afrique sont classés en cinq régions géographiques. Or, il existe sept CER et sept autres OIG sur le continent. De ce fait déjà, il est clair que certaines CER et OIG transcendent des régions géographiques en ce qui concerne la composition de leurs membres (SQUARE, 2008).

À titre d'exemple, on constate qu'une organisation comme la CEN-SAD puise ses membres des rangs de la CEDEAO (ex. Nigeria), de l'UEMOA (ex. Burkina Faso), de l'UMA (ex. Libye), de l'IGAD (ex. Djibouti), du COMESA (ex. Soudan), et de la CEMAC (ex. Tchad), et que la Commission de l'Océan Indien (COI) comprend quatre membres du COMESA. C'est le chevauchement des groupements régionaux.

Par ailleurs, on trouve que sur les 54 pays africains (53 membres de l'UA plus le Maroc), 26 appartiennent à deux groupements régionaux et 20 appartiennent à trois. La République Démocratique du Congo, quant à elle, appartient à quatre. Seuls six pays (l'Algérie et la Mauritanie (UMA seulement), le Malawi et le Mozambique (SADC seulement), l'Égypte (CEN-SAD seulement) et le membre de CEEAC, (Sao Tomé et Príncipe) n'appartiennent qu'à une seule CER ou OIG (CEA, 2004; SQUARE, 2006 ; 2007).

La duplication des CER et OIG visant les mêmes objectifs ainsi que leur chevauchement en ce qui concerne la composition de leurs membres constitue un véritable problème sinon un obstacle au projet de l'unité et d'intégration africaine.

Avec un mandat renforcé, la CEA doit encourager tous les États africains à ne faire partie que d'une CER. Le cas échéant, chaque État doit être amené à faire une « déclaration de priorité ». Par cette déclaration plus ou moins contraignante, les États notifient lorsqu'elles appartiennent à plus d'une CER, celle à laquelle elles appartiennent en priorité. Cela aura pour avantages de surmonter les difficultés liées à la convergence des politiques. Par ailleurs, l'IIRA pourra aisément faire un classement de tous les 54 pays africains³³ ; ce qui n'est pas encore le cas (UA, BAD et CEA, 2016).

3.2.3 *Ajouter un chapitre « intégration informelle » à ses composantes de travail*

La CEA joue un double rôle en tant qu'organisme régional de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et en tant que partie intégrante du paysage institutionnel régional en Afrique.

Au niveau central, l'organigramme fait apparaître un Secrétariat Exécutif au sommet dirigé par un Secrétaire Exécutif, premier responsable de l'Institution. Il est le chef de l'administration et des finances de l'institution. Il reçoit ses directives du Secrétaire Général des Nations Unies à qui il rend compte par le biais du Conseil Economique et Social. Il est secondé par deux adjoints chargés respectivement de la génération du savoir et de la diffusion du savoir.

Au niveau sous régional, les cinq bureaux sous régionaux constituent le lien vital entre les travaux d'analyse produits par le Secrétariat de la CEA et les politiques élaborées au niveau sous régional. Ils présentent l'avantage d'être proche des États membres pour mieux appréhender les préoccupations et apporter de manière efficace des réponses appropriées dans la mise en œuvre du mandat de la CEA.

Les bureaux sous régionaux se subdivisent en deux sections. La section Centre des données sous régionale (pour la collecte et l'analyse des données) et la section initiatives sous régionales (pour les programmes et projets d'intégration sous régionale). Il convient d'ajouter une section « intégration informelle sous régionale ». Contrairement au profil de statisticiens et économistes des deux premières sections, cette dernière section pourra réunir anthropologues, géographes, sociologues, juristes et toutes autres disciplines jugées nécessaires pour mieux appréhender le phénomène de l'intégration informel et l'intégrer dans les stratégies de développement proposées aux États membres. Faudrait-il rappeler au demeurant que le développement, fût-il économique, ne saurait être l'apanage d'une seule science, la science économique.

3.2.4 *Vulgarisation des nombreuses publications*

La CEA/BSR-AO est l'auteur chaque année de nombreuses publications aussi bien périodiques que non périodiques mais qui restent hélas totalement inconnues du grand public vers qui elles sont en réalité destinées. Or la CEA est fondamentalement une « organisation fondée sur le savoir ».

³³ Pour le moment, l'IIRA ne classe les États qu'entre CER selon le rapport de 2016.

Si le savoir est également important pour la BAD et l'UA, le rôle principal de la CEA parmi les institutions panafricaines consiste précisément à mettre les connaissances et le savoir-faire à la disposition de ses parties prenantes (CEA, 2014).

La CEA doit donc élaborer une stratégie de vulgarisation de ses publications qui cadre avec sa stratégie globale de gestion des connaissances. En effet, la vision concernant la stratégie de gestion des connaissances de la CEA consiste à faire en sorte que l'organisation devienne et demeure le premier laboratoire d'idées d'Afrique, en élaborant systématiquement des produits de grande qualité qui soient le fruit de recherches approfondies et reflètent l'état le plus récent des réflexions sur les questions relatives au programme transformateur de l'Afrique. Dans cette optique, l'ensemble des opérations, travaux de recherche, produits et conseils de la CEA devraient toujours puiser dans les connaissances les plus fiables, pertinentes, à jour et complètes que l'on puisse trouver sur le continent et au-delà (CEA, 2014).

Cette stratégie de vulgarisation des publications doit passer par le partenariat³⁴ entre la CEA/BSR-AO et ses partenaires. Prioritairement, il faudrait cibler les universités et les organismes de production du savoir (instituts, centres de recherche, Think Tanks...) dans chaque État membre. Dans l'optique de l'intégration « par le bas », un accent particulier³⁵ doit être aussi mis sur les organisations de la société civile, les ONG et le secteur privé. Il se peut que les nombreuses données contenues dans les publications soient de précieuses informations dans le cadre du contrôle citoyen de l'action publique.

3.2.5 *Vers un classement global de tous les pays africains : une valeur ajoutée de l'IIRA*

D'emblée, il convient de souligner que les résultats ne reflètent pas totalement la réalité compte tenu de la faible disponibilité des données. En effet, le calcul de l'IIRA ne se base que sur cinq des sept dimensions du Système (libre circulation des personnes ; intégration régionale ; intégration productive, intégration financière et convergence macroéconomique; et Infrastructures & interconnexions régionales) pour lesquelles un total de 16 indicateurs sont collectés. Le calcul de l'indicateur « part du commerce total intra-régional des biens » n'est pas pris en compte. (UA, BAD et CEA, 2016)

Ensuite, la méthodologie d'élaboration de l'IIRA ainsi que le mode de classement des pays se borne à un classement des pays par CER. Sachant que plusieurs États appartiennent à plus d'une CER, l'on peut se poser la question légitime de la pertinence d'un tel classement. Par ailleurs, l'IIRA ne fait pas de classement global des 54 pays africains. Or la véritable valeur ajoutée d'un tel outil dans un environnement où les indices de tout genre rivalisent en précision, serait justement de faire un classement global de tous les pays africains, en se rapprochant le plus près possible de la réalité.

³⁴ Le partenariat entre la CEA/BSR-AO et ses partenaires doit être formalisé à travers la signature de conventions.

³⁵ Nous préconisons que la CEA/BSR-AO étende « toutes » ses offres de services aux organisations de la société civile, aux ONG et à l'ensemble du secteur privé.

La mise au point d'un indice d'intégration régionale en Afrique est à la fois un problème politique (utilisation potentielle de cet indicateur pour la mise en place ou révision des stratégies d'intégration et le renforcement des capacités des régions) et un problème scientifique (exploration des solutions possibles) et (CUA, BAD et CEA, 2016).

L'une des raisons pour lesquelles l'IIRA ne réalise pas de classement global de tous les pays est essentiellement politique. En effet, puisque la collecte des données se fait auprès des gouvernements, la CEA craint de se voir opposer une fin de non-recevoir si un gouvernement estimait ne pas être en accord avec les résultats du rapport. Comme souligné plus haut, si effectivement l'IIRA veut s'imposer comme une référence dans un environnement où les indices rivalisent en précision, il doit avoir une vraie valeur ajoutée. Cela ne saurait se faire si l'IIRA ne parvient pas à réaliser un classement général des tous les 54 pays africains.

Concernant le second point relatif au problème scientifique, il a généralement trait à la disponibilité et à la qualité de données en Afrique.

La CEA/BSR-AO doit inciter les États membres à expérimenter des outils simples et moins coûteux pour la collecte des données. Par exemple, des concours de création d'applications peuvent être lancés vu que l'utilisation du téléphone a connu une avancée fulgurante dans la sous-région. Les TIC aujourd'hui offrent d'énormes opportunités qu'il convient d'exploiter.

En conclusion à ce dernier chapitre, retenons que la CEA en général et le Bureau Sous Régional Afrique de l'Ouest doit approfondir le champ de l'intégration informelle vu que le secteur informel occupe plus de 60% des économies des pays de la zone CEDEAO. La CEA doit passer d'une « intégration des gouvernements » dite élitiste à une « intégration des peuples ».

CONCLUSION GÉNÉRALE

En conclusion, après l'analyse de la contribution de la CEA/BSR-AO au processus d'intégration régionale des États de la zone CEDEAO, nous retenons que beaucoup de progrès ont été réalisés. Toutefois des efforts considérables restent à faire avant de parvenir à une architecture de l'intégration régionale simple, cohérente et qui en minimise les coûts, entre autres administratifs, et en maximise les effets positifs sur la création de commerces et la croissance économique (ASDI, 2005).

La sortie de la Grande-Bretagne de l'Union Européenne³⁶, nous invite à poser la question de l'intégration régionale sous un angle différent mais pas tout à fait nouveau. Faudrait-il rappeler qu'avant la signature du Traité instituant l'Union Européenne³⁷, un débat houleux avait opposé dans un premier temps, économistes et juristes et ensuite entre juristes. Faisant l'économie des différentes positions, ce débat portait sur l'architecture juridique de l'Union. L'histoire donne raison à la minorité de juristes qui s'étaient érigés contre la forme juridique de l'Union Européenne. Ils estimaient, à juste titre d'ailleurs, qu'elle n'était ni un État fédéral³⁸ ni une confédération d'États³⁹, encore moins une organisation internationale⁴⁰. Certains auteurs qualifient l'Union Européenne d'« organisation supranationale ». En effet, « *le supranational se situe à égale distance entre, d'une part, l'individualisme international, qui considère comme intangible la souveraineté nationale et n'accepte comme limitations de la souveraineté que des obligations contractuelles, occasionnelles et révocables ; d'autre part, le fédéralisme d'États qui se subordonnent à super-État doté d'une souveraineté territoriale propre. L'institution supranationale, telle que notre Communauté [...] ne possède pas les caractéristiques d'un État ; mais elle détient et exerce certains pouvoirs souverains* » (SHUMAN, 1953).

Tout compte fait, l'Union Européenne portait déjà dès sa création les éléments de son implosion. La raison principale de cet échec s'explique sans doute par la vision « économique-économique » des dirigeants. En effet, obnubilés par la forte croissance de la zone, beaucoup d'entre eux ne se sont focalisés que sur l'aspect économique et ont occulté les autres dimensions de l'Union notamment juridique.

Les leçons apprises de ce scénario devraient interpeller la CEA à vraiment repenser complètement son schéma d'intégration et partant les autres organisations d'intégration en Afrique.

³⁶ Jusqu'ici, l'Union Européenne était le modèle par excellence d'une intégration régionale réussie.

³⁷ Traité de l'Union Européenne encore appelé Traité de Maastricht (Pays-Bas) signé le 7 février 1992 et entrée en vigueur le 1^{er} novembre 1993.

³⁸ L'acte constitutif d'État fédéral est une Constitution qui est un acte de droit interne; or l'acte constitutif de l'Union Européenne est un Traité.

³⁹ Dans ce type d'organisation, les institutions communes sont réduites au strict minimum. En effet, il n'existe qu'un seul organe commun, la diète, composée des représentants des États membres. Cette instance ressemble énormément à une conférence diplomatique puisque les décisions sont prises à l'unanimité et que leur exécution reste de la compétence des États confédérés. Or dans l'Union Européenne, les décisions se prennent à la majorité (qualifiée, simple) et il existe une assemblée élue qui s'efforce de faire contrepoids à l'organe composé des représentants des gouvernements des États membres.

⁴⁰ La principale caractéristique de cette structure réside dans le fait qu'elle possède une personnalité juridique distincte de celle de ses États membres. L'Union Européenne ne possède pas la personnalité juridique, ce qui la prive de la possibilité d'agir de manière autonome sur la scène internationale.

Il est clair que l'intégration est loin d'être achevée en Afrique, mais lancer en même temps la réflexion sur la forme juridique de la future Union n'est pas superfétatoire. La question des institutions communautaires et de leurs interactions sont autant d'éléments pertinents qui méritent que l'on s'y attarde un peu.

Actuellement, tout le débat de l'intégration régionale en Afrique porte sur la substance et le contenu plus que sur la forme or selon une maxime juridique « *la forme tient le fond en l'état* ». Cette maxime pour souligner que la forme est tout aussi importante que le fond. La situation actuelle de l'Union Européenne illustre bien ce constat.

Par ailleurs, au-delà du débat, cette réflexion sur la forme de la future Union pose un autre problème : la capacité des Africains notamment des dirigeants à faire preuve d'innovation, de créativité et à s'inventer leur propre modèle d'institutions de développement qui tiennent compte des contingences de l'environnement africain.

Si la CEA arrive à faire entendre ce point de vue auprès de l'Union Africaine et arrive à créer le cadre d'échange sur la forme de la future Union, elle aura contribué de manière encore plus significative à l'amélioration du processus d'intégration. Toutefois, on peut se poser la question de savoir pourquoi le choix de la CEA parmi toutes les organisations d'intégration en Afrique ? Il semble que pour des raisons naturelles, la CEA soit l'organisation la mieux placée pour impulser le débat.

D'abord, c'est une organisation appartenant au système des Nations Unies dont le mandat⁴¹ est entre autres de favoriser l'intégration régionale. Ensuite, le mandat de la CEA est à la fois régional (Afrique) et sous régionale (CER). En outre, elle est la moins marquée politiquement comparé à d'autres organisations régionales d'intégration (UA et BAD) et sous régionales d'intégration (CEDEAO et UEMOA). Enfin, la CEA dispose en plus de compétences humaines et techniques de qualité, d'une expertise avérée en matière de production de savoir.

⁴¹ Par son mandat aussi, la CEA est l'organisation la plus ancienne en Afrique œuvrant dans le domaine de l'intégration régionale.

Références bibliographiques

Ouvrages Généraux

1. BALASSA, B. (1961), « The Theory of Economic Integration », Londres: Allen et Unwin.
2. BALASSA, B. (1965), « Trade liberalization and revealed comparative advantage », The Manchester School of Economic and Social Studies 33: 92–123.
3. COUSSY J., HUGON P., (1991), (sous la dir. de), Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique subsaharienne, éd. La Documentation française, Paris, p.47.
4. DICTIONNAIRE DE L'ACADEMIE FRANÇAISE, édition le Seuil, 1995
5. EL-AGRAA, A.M. (1997), "Economic Integration Worldwide", New York: Macmillan et St. Martin's
6. GROSSMAN, G.M. et E. HELPMAN (1991), « Innovation and Growth in the Global Economy », MIT press, Cambridge, Massachusetts.
7. KABAMBA WA KABAMBA, G. (2003), La communauté économique africaine du XXI^e siècle, mythe ou réalité ? éd. MES, Kinshasa, p.25.
8. KABENGELE D. G. (2008), Problèmes d'intégration économique, éd. CAP, Kinshasa, p.15
9. LIPSEY, R.G. (1957), « The theory of customs unions: trade creation and welfare », *Economica* 24: 40–46.
10. MEADE, J.E. (1955), « The theory of customs unions », Amsterdam: North-Holland.
11. PELKMANS J. (2002) , Intégration et mondialisation, L'Harmattan, Paris, p.54
12. RAYMOND, A, cité par PERROUX, F. (1954), l'Europe sans clivage, PUF, Paris, p.419
13. ROBSON, P. (1994), « The economics of international integration », 2eme ed. Londres: George Allen et Unwin.
14. VINER, J. (1950), « The Customs Union Issue », NY: Carnegie Endowment for International Peace.

Revue, Rapports et Articles

1. AKANNI-HONVO, A. (2003), « Intégration régionale, effets frontières et convergence ou divergence des économies en développements ». *Revue Région et Développement* n°17.
2. AMAO (2008), Rapport sur l'évolution des taux de change des monnaies de la CEDEAO a fin 2007, 43 p.
3. AMAO (2014), Programme de coopération monétaire de la CEDEAO, Rapport 1er semestre 2014

4. BALDWIN, R.E. et A.J. VENABLES (1995), « Regional economic integration », dans G. Grossman et K. Rogoff (ed.), *Handbook of International Economics*. Amsterdam: Elsevier.
5. BAMBA, N. L. et DIOMANDE, K. (1998), « Convergence nominale vs convergence réelle et/ou convergence des politiques économiques vs convergence des structures économiques dans les pays de l'UEMOA », *Symposium International sur « l'avenir de la Zone Franc avec l'avènement de l'euro »*, CODESRIA, Dakar 4-6 Novembre.
6. Banque mondiale 2000, « Trade blocs », Washington D.C.
7. BAYOUMI et EICHENGREEN (1995), « Is Regionalism simply a diversion? Evidence from the Evolution of the EC and EFTA », *IMF Working Paper*.
8. BHAGWATI, J. et al. (2003), *Lectures on International Trade*, New Delhi, OUP, New Delhi
9. BHAGWATI, J., (1993), « Regionalism and Multilateralism: An Overview », in *New Dimensions in Regional Integration*. Jaime de Melo and Arvind Panagariya, eds. Cambridge: Cambridge U. Press, pp. 22-51.
10. BLOMSTROM, M. et A. KOKKO (1997), « Regional Integration and Foreign Direct Investment », *NBER Working Paper 6019*.
11. BOURDET, Y. (2005). « Limites et défis de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest », *Country Economic Report 2005:6*, ASDI, 48 p.
12. BRUNTRUP, M. (2006), « Rethinking Protection for Agricultural Markets in Sub Saharan Africa », *DIE Discussion Paper 16/2006*. DIE: Bonn.
13. CEA (2002), *Rapport sur l'état d'avancement des principales activités et des grands programmes de la CEA*, Addis-Abeba, 2002.
14. CEA (2004), *État de l'intégration régionale en Afrique*. Addis-Abeba, Publications de la CEA.
15. CEA (2012). « État de l'intégration régionale en Afrique V : Vers une zone de libre-échange continentale africaine », 178 p.
16. CEA (2013), *Commerce intra-africain: Libérer le dynamisme du secteur privé*, *Rapport 2013 sur le développement économique en Afrique*, Nations Unies, 176 p.
17. CEA (2015) : *Une évaluation des progrès réalisés vers l'intégration régionale dans la région CEDEAO*, Niamey, 2015.
18. COE, D. T. (1993), « Galton's fallacy and Tests of the Convergence Hypothesis », *Scandinavian Journal of Economics*, vol. 95, pp. 427- 443.
19. COE, D.T., E. Helpman et A.W. Hoffmaister (1997), « North-South R&D Spillovers » In, *Economic Journal* 107, 134–49.

20. COE, D.T., et E. Helpman (1995), « International R&D Spillovers », In, *European Economic Review* 39(5), 859–87.
21. Commission de la CEDEAO, Document Régional PCD, Volumes I, Juillet 2014
22. Commission de la CEDEAO, Rapports annuels 2000-2014
23. CORDEN, W. M. (1974), *Trade Policy and Economic Welfare*, Oxford: Clarendon Press.
24. DE MELO, J., A. PANAGARIYA et D. RODRIK (1993), « The new regionalism: a country perspective », Policy Research Working Paper Series 1094, Banque mondiale.
25. DIAW A. et SALL A. K. (2009), Les déterminants de l'inflation et l'opportunité de son ciblage au sein de la CEDEAO.
26. ENDA CACID (2011), L'état du commerce en Afrique de l'Ouest, Rapport annuel 2012.
27. FERRONI, M. (2001), « Regional Public Goods in Official Development Assistance », INTAL-ITD-STA Occasional Paper No. 11, Buenos Aires.
28. GEOURJON, A-M. et M. MANSOUR.2013."Les défis de la coordination des politiques tarifaires et fiscales en Uemoa/Cedeao". *Ferdi, note brève* B61, mars 2013.
29. HUGON, P. (1994), « Intégration régionale, zone franc et zone écu » in L'intégration régionale dans le monde innovations et ruptures. Paris, Karthala/GEMDEV.
30. HUGON, P. (2001). « Analyse comparative des processus d'intégration économique régionale », étude réalisée par le Cered/FORUM et le Cernea Université Paris X-Nanterre, MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, France.
31. IRVING, J. (2005), « Regional Integration of Stock Exchanges in Eastern and Southern Africa: Progress and Prospects », IMF Working Paper WP/05/122.
32. KORSU, R. D. et Ndiaye M. B. O. (2012), « The quest for a monetary union in ECOWAS: An econometric test for convergence of countries », Conference Paper, AMAO, 31 p.
33. KRUGMAN, P. (1993), « Integration, Specialisation, and the Adjustment », National Bureau of Economic Research, Inc, NBER Working Papers 4559.
34. MUNDELL N., et SARR, F. (2007), « Place et rôle des Pactes de convergence face aux nouveaux dispositifs budgétaires et de financement du développement ». *Revue Afrique Contemporaine* n°223-224 2007/ 3.
35. OVIDA (2011), « État des lieux de l'intégration régionale en Afrique », Note de Synthèse n°10, Observatoire de la vie diplomatique en Afrique, 5P.
36. Plane P. et Tanimoune, N. (2005), « Performance et convergence des politiques économiques en zone franc », *Revue française d'économie*, V. 20, N° 1. Quah.

37. REPAOC (2011), « Manuel pédagogique sur l'intégration régionale à destination des acteurs non gouvernementaux », avril 2011.
38. SOUARÉ, I.K. (2006), "African Union and Regional Economic Communities in Africa — Minimizing Multiple Allegiances and Rationalizing Partnership", *African Renaissance*, Vol. 3, no. 1, Janvier/février: 1 7-24.
39. SOUARÉ, I.K. (2007), « Regional Integration in Africa: The Case of ECOWAS » in Bhekinkosi Moyo (dir.), *Africa in Global Power Play: Debates, Challenges and Potential Reforms*. Londres: Adonis & Abbey.
40. SOUMARE, A. (2013), « La convergence économique des pays de l'UEMOA : Une analyse critique des théories traditionnelles et modernes », Working paper n° 4, LAREM, octobre.
41. TRAORE, A. (2013), « Aspects empiriques de l'hétérogénéité de l'UEMOA », Working paper n° 6, LAREM, décembre, 23 p.
42. VELDE, D.W. te (2006), (ed), « Regional Integration and Poverty », Ashgate.
43. VELDE, D.W. te et M. MEYN (2008), « Regional Integration in African, Caribbean and Pacific countries: A review of the literature », Overseas Development Institute, September 2008.

Thèses de Doctorat et Mémoires

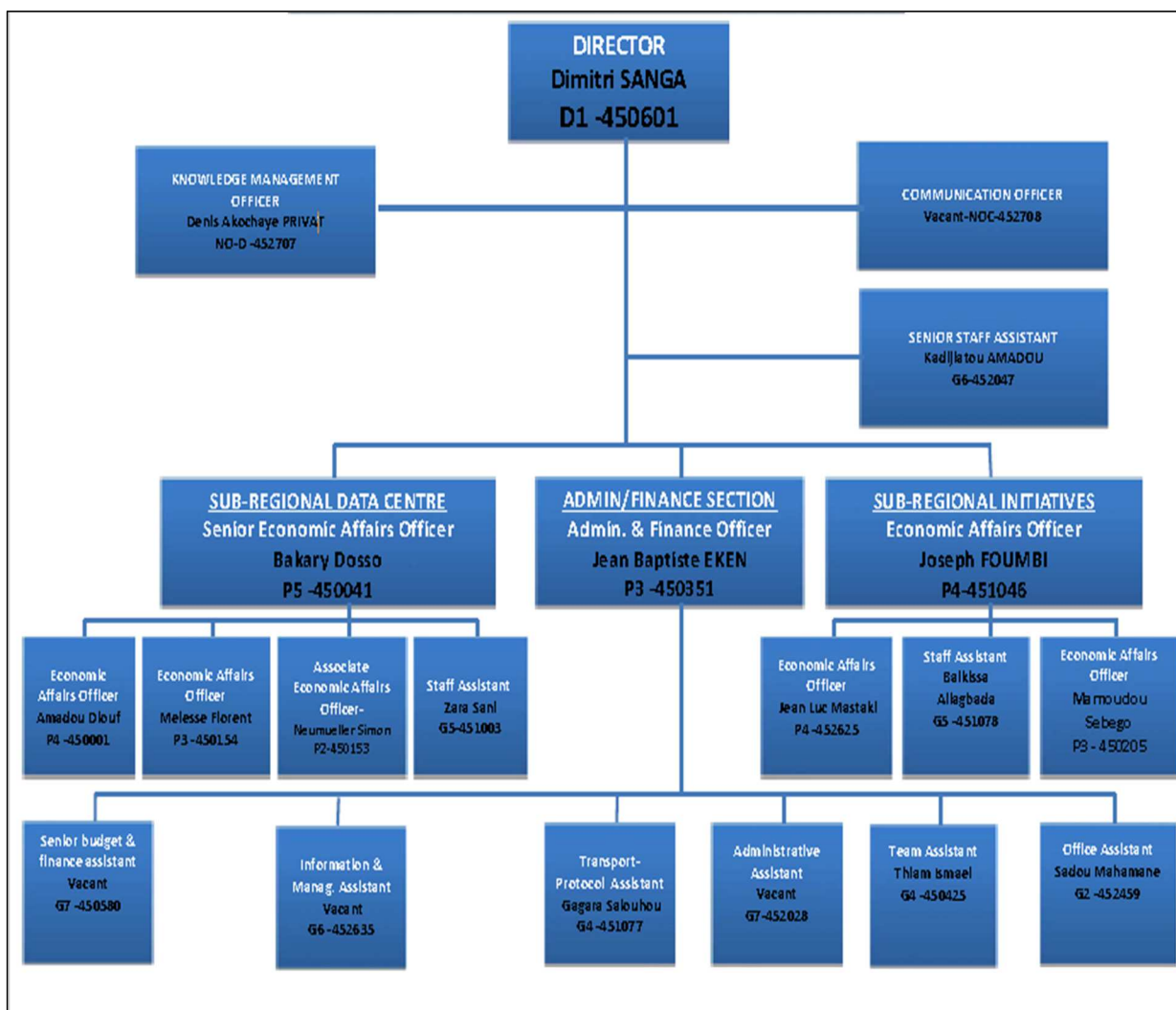
1. CONDE, L. (2012), « Trois essais sur la monnaie unique de la CEDEAO et les défis associés », Thèse de doctorat en sciences économiques, Université d'Auvergne Clermont-Ferrand 1, 207 p.
2. DRAMANI, L. (2007), « Intégration et coordination des politiques économiques : simulations dans les pays de zone franc », Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Cheikh Anta Diop de Dakar.
3. KOUNOUDJI, K. (2008), « La problématique de l'intégration africaine », Mémoire en Droit Public Fondamental, Université de Lomé.
4. OPIMBA, L. O. (2009). « L'impact de la dynamique de l'intégration régionale sur les pays de la SADC: une analyse théorique et empirique », Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Université Montesquieu – Bordeaux IV, 422 p.
5. SEYNI, B. (2016), « La contribution de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique au processus d'intégration en Afrique de l'Ouest », Mémoire de fin de cycle, Ecole Nationale de l'Administration et de la Magistrature du Niger
6. TAMANI, F. (2012), « Intégration économique régionale au Maghreb : enjeux, contraintes et perspectives », Mémoire de Sciences économiques, Université de Tizi-Ouzou

Ouvrages de Méthodologie

1. BERGEL, J.L., Méthodologie Juridique, Paris, P.U.F, 2001, p. 17.
2. BYUKUSENGE, E. : Cours de Méthodologie de Recherche, Lic I, UNR-BUTARE, 2006.
3. GOODE, J.W., Methods in social research, New York, MC grow-hill book company, 1952, p.5.
4. GRAWITZ, M., Méthodes des sciences sociales, livre I, 9e éd, Paris, Dalloz, 1970, p.446.
5. LAUBET, D.B. J-L., Initiation aux méthodes de recherche en sciences sociales, L'Harmattan, Paris, 2000, p. 120.
6. LEGENDRE, R., Dictionnaire actuel de l'éducation, Coll. «Education 2000», Montréal, Paris, Guérin, Eska, 1993, 1500 p.
7. BEAUD, M., *L'Art de la thèse*, la Découverte, Paris, 1980, p 39.
8. POCHET, B., Méthodologie documentaire : rechercher, consulter, rédiger à l'heure d'Internet, Bruxelles, De Boeck, 2005, 204 p., LMD Méthodologie.
9. REZSOHAZY, R., cité par SHOMBA KINYAMBA S., Méthodologie de la recherche scientifique. Les ficelles de captage et logiques d'analyse des données, Presses de l'Université de Kinshasa, Kinshasa, 2012, p.38.
10. RONGERE, P., Méthodes des sciences sociales, 3e éd, Dalloz, Paris, 1979, p.18.
11. RWIGAMBA, B., Cours de Méthodologie de Recherche, ULK, Kigali, inédit, 2001, p.16.
12. TREMBLAY M.A., Initiation à la recherche dans les sciences humaines, Hill Editeurs, Montréal, Canada, 1968, p. 312.

Annexes

Annexe 1 : Organigramme de la CEA/BSR-AO, Niamey / Niger (Mai, 2016)



Annexe 2 : L'IIRA : cinq dimensions et seize indicateurs

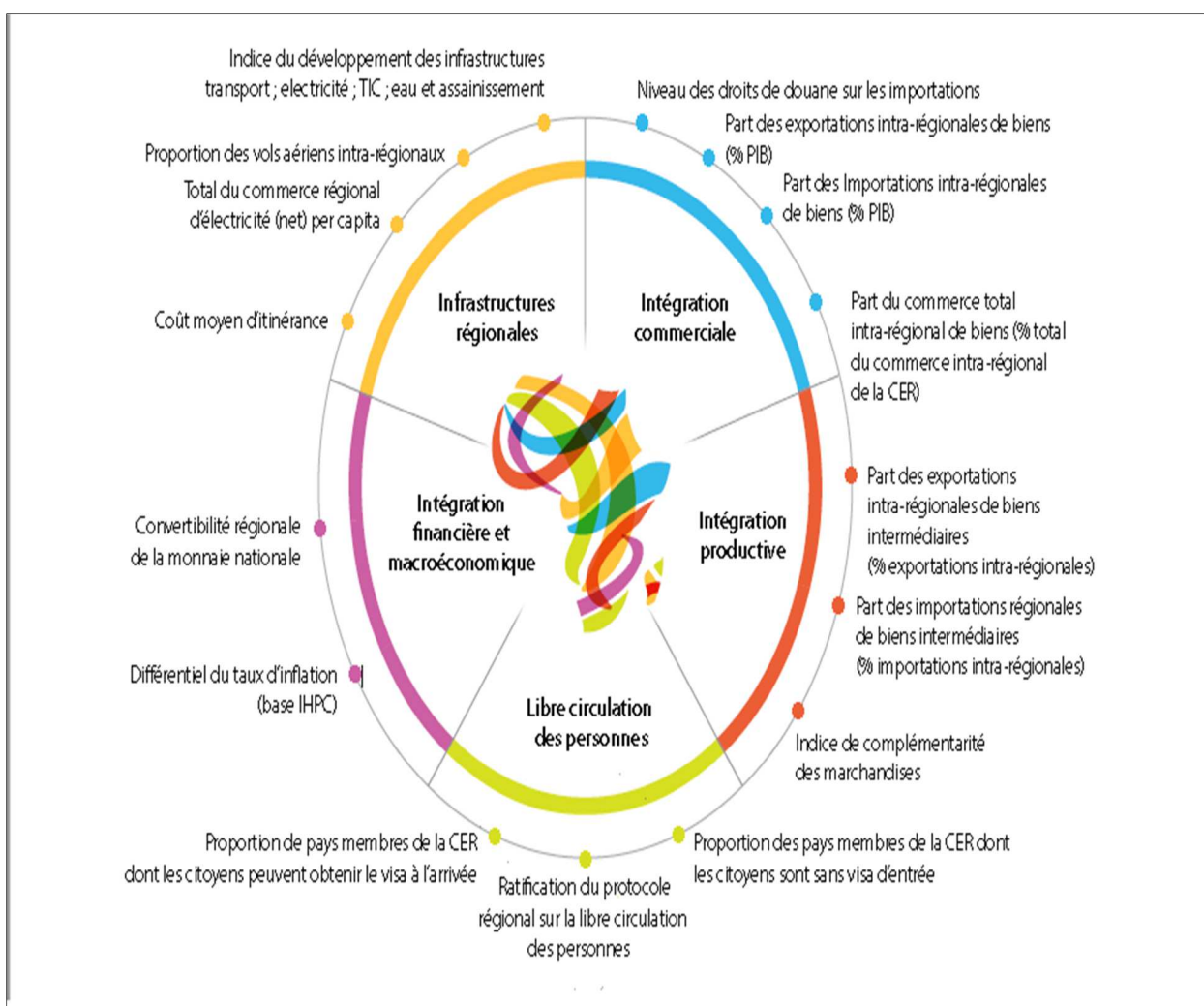


Table des matières

Épigraphe	ii
Remerciements.....	iii
Dédicace.....	iv
Résumé	v
Mots-clefs	v
Abstract.....	vi
Key-words.....	vi
Liste des acronymes et abréviations utilisés.....	vii
Sommaire	viii
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
i. Introduction	2
ii. Problématique.....	2
1. Justification du choix du sujet	3
2. Motivation et intérêt du sujet	3
3. Objectifs de la recherche	4
4. Problème de recherche.....	4
5. Questions de recherche.....	5
6. Hypothèse de recherche.....	5
iii. Méthodologie	5
1. Méthode de recherche	5
2. Techniques de collecte de données.....	6
3. Limites de l'étude	7
Chapitre 1 : Cadre conceptuel et théorique de l'intégration	8
1.1 Définition de l'intégration.....	8
1.2 Les différentes conceptions de l'intégration régionale	9
1.2.1 La conception volontariste de l'intégration	10
1.2.2 La conception libérale de l'intégration	10
1.2.3 La conception industrielle et territoriale de l'intégration.....	10
1.2.4 La conception géographique de l'intégration.....	10
1.2.5 La conception institutionnaliste de l'intégration	11
1.2.6 La conception politique ou diplomatique de l'intégration	11

1.3	Les différentes étapes de l'intégration régionale.....	12
1.3.1	La zone de libre-échange.....	12
1.3.2	L'union douanière.....	12
1.3.3	Le marché commun	13
1.3.4	L'union économique	13
1.3.5	L'intégration économique parfaite	13
1.4	Les fondements de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest.....	14
1.4.1	Les développements théoriques de l'intégration régionale	15
1.4.2	L'intégration économique et commerciale.....	15
1.4.3	L'intégration monétaire et financière	17
1.4.4	Les raisons pratiques de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest.....	18
Chapitre 2 : Analyse des progrès réalisés dans le domaine de l'intégration régionale et des défis posés aux États de la CEDEAO		20
2.1	Les progrès réalisés vers l'intégration régionale	20
2.1.1	Libre circulation, commerce et douane	20
2.1.2	Infrastructures	21
2.1.3	Industries, promotion du secteur privé et financier.....	22
2.1.4	Affaire politique, paix et sécurité	23
2.1.5	Politique macro-économique et recherche.....	24
2.2	Limites et défis de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest.....	25
2.2.1	CEDEAO et UEMOA : intégration à géographie et contenu variables	25
2.2.2	Intégration, commerce extérieur et spécialisation	27
2.2.3	À la recherche des effets « dynamiques » de l'intégration régionale	28
Chapitre 3 : Analyse des activités de la CEA/BSR-AO en faveur de l'intégration régionale.....		31
3.1.1-	Le cadre institutionnel de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest	31
3.1.3 -	Brève présentation de la CEA/BSR-AO	33
3.2	Analyse des composantes du programme de travail de la CEA/BSR-AO.....	34
2.2.4	La fourniture d'assistance technique pour le renforcement de capacités.....	34
2.2.5	Les publications phares concernant l'Afrique de l'Ouest.....	36
2.2.6	Appuis aux programmes et projets de développement communautaire.....	38
2.3	L'indice d'Intégration Régionale en Afrique : analyse d'un outil de gouvernance au service de la CEA/BSR-AO.....	39

2.3.1	Méthodologie d'élaboration de l'Indice d'Intégration Régionale en Afrique(IIRA) et mode de classement des pays.....	40
2.3.2	Critiques des résultats de l'Indice d'Intégration Régionale en Afrique en Afrique de l'Ouest	42
Chapitre 4 : Discussions autour du schéma d'intégration de la CEA/BSR-AO et recommandations		48
3.1	Discussions.....	48
3.1.1	Substance et architecture de l'intégration en Afrique de l'Ouest.....	48
4.1.2	L'informalité : un nouveau paradigme de développement et d'intégration « par le bas » ?..	51
3.2	Recommandations.....	52
3.2.1	Renforcement du mandat de la CEA	52
3.2.2	Discipline communautaire.....	53
3.2.3	Ajouter un chapitre « intégration informelle » à ses composantes de travail.....	54
3.2.4	Vulgarisation des nombreuses publications.....	54
3.2.5	Vers un classement global de tous les pays africains : une valeur ajoutée de l'IIRA	55
CONCLUSION GÉNÉRALE.....		57
Références bibliographiques.....		viii
4	Annexes	xiii
	Annexe 1 : Organigramme de la CEA/BSR-AO, Niamey / Niger (Mai, 2016)	xiii
	Annexe 2 : L'IIRA : cinq dimensions et seize indicateurs.....	xiv
Table des matières		xv